Bulletin n° 67

Année 2016

Œuvre d'Assistance aux Bêtes d'Abattoirs

Association reconnue d'utilité publique
Couronnée par l'Académie Française

10, place Léon Blum - 75011 Paris

Couv-v1.indd 1 29/05/2016 21:10

OABA

Œuvre d'Assistance aux Bêtes d'Abattoirs

Sommaire

2 Éditorial
4 Accueil par le Président de l'OABA, Docteur Jean-Pierre Kieffer

Célébration d'anniversaire

5 Quarantième anniversaire du statut d'être sensible de l'animal

Conférence

8 La cause des vaches, par Christian Laborde

Palmarès de l'OABA

14 Madame Geneviève Gaillard, Députée des Deux-Sèvres
16 Ordre national des vétérinaires
18 Collectif des vétérinaires pour l'abolition de la corrida
20 Aymeric Caron, journaliste de télévision et de radio

Prix de thèse

22 Docteur Delphine Weisslinger
Attitudes et consentement à payer des consommateurs vis-à-vis du bien-être animal

Assemblée générale

28 Compte-rendu de séance de l'assemblée générale 2016
30 Rapport moral par le Président de l'OABA, Docteur Jean-Pierre Kieffer
31 Rapport d'activité par le Directeur de l'OABA, Monsieur Frédéric Freund
40 Rapport financier par le Trésorier de l'OABA, Monsieur Laurent Bodin
42 Rapports du commissaire aux comptes, Monsieur Nicolas Mazuranok

Intervention
du représentant du ministre de l'agriculture

43 Docteur Jérôme Languille, Chef du Bureau de la protection animale

Siège social : 10 place Léon Blum - 75011 PARIS

Téléphone : 01 43 79 46 46 **Télécopie :** 01 43 79 64 15

Courriel : contact@oaba.fr **Site Internet :** www.oaba.fr

Édito

Ce Bulletin relate l'assemblée générale de l'OABA qui se tenait le samedi 9 avril 2016 à l'Espace du Centenaire de la Maison de la RATP, à Paris.

Cette année 2016 célèbre le 40ème anniversaire de la loi du 10 juillet 1976 qui reconnaissait à l'animal le statut d'être sensible. Quarante années plus tard, les animaux sont-ils réellement "placés dans des conditions compatibles avec les impératifs biologiques de leur espèce" comme l'imposait cette loi ? Le développement de l'élevage industriel, avec ses "fermes-usines", ne permet pas aux animaux d'exprimer leurs comportements naturels. Ce que dénonce avec force et conviction notre conférencier Christian Laborde auteur de "La cause des vaches".

Cette année, l'OABA a souhaité récompenser des vétérinaires qui interviennent à des niveaux différents pour la cause animale : au niveau politique (Geneviève Gaillard, présidente du groupe protection animale à l'Assemblée Nationale) ; au niveau professionnel (Ordre des vétérinaires pour sa prise de position pour l'étourdissement systématique des animaux à l'abattoir) ; au niveau associatif (Collectif des vétérinaires pour l'abolition de la corrida).

Perpétuant la tradition instaurée par Jacqueline Gilardoni de récompenser une thèse, le Prix 2016 était remis à Delphine Weisslinger pour un travail qui devrait aider à élaborer une charte éthique en élevage pour mieux informer les consommateurs.

Depuis 55 ans, l'OABA œuvre pour faire évoluer les conditions d'abattage des animaux. Des améliorations ont été obtenues, en particulier avec l'obligation de l'étourdissement, grâce à la pression de l'OABA, en 1964. Les pratiques scandaleuses révélées par des vidéos dans des abattoirs ne doivent pas remettre en cause l'étourdissement. Ce serait un dramatique retour en arrière. Cette méthode, lorsqu'elle est correctement réalisée, permet une perte de conscience de l'animal, essentielle pour réduire la souffrance. Quant à la dérogation de cette obligation d'étourdissement accordée pour des raisons dites de sacrifices religieux, elle est inacceptable au 21ème siècle, dans un Etat laïque.

Je remercie nos adhérents et donateurs qui apportent les seules ressources de l'OABA. Sans eux, nous ne pourrions pas mener toutes les actions pour la protection des animaux présentées dans le rapport d'activité que vous trouverez dans ce Bulletin. Je vous souhaite bonne lecture.

Docteur Jean-Pierre KIEFFER
Président de l'OABA

Nous adressons tous nos remerciements à notre personnel qui a assuré la frappe des textes de ce bulletin, ainsi qu'à notre délégué Jacques Lemarquis qui a réalisé la mise en page et négocié les conditions d'impression. Ce bulletin est édité dans les meilleures conditions financières et dans le respect de l'environnement (encres végétales labellisées Imprim'Vert et papier recyclé 60%).

Espace du Centenaire

Samedi 9 avril 2016

Auditorium de la Maison de la RATP

189, rue de Bercy à Paris

Accueil par Jean-Pierre Kieffer
Président de l'OABA

Je vous souhaite la bienvenue dans cet Espace du Centenaire de la Maison de la RATP. Vous vous demandez peut-être pourquoi cette salle et pourquoi ce nom ? Nous avons quitté les salles de la République où se tenaient nos précédentes réunions (Sénat, Assemblée nationale, Conseil économique social et environnemental). Nous avons considéré que cette année 2016 devait marquer un changement, une nouvelle organisation de notre réunion annuelle. Cet Espace du Centenaire a été ouvert en 2000 pour célébrer le centième anniversaire du Métropolitain de Paris qui ouvrait ses grilles le 19 juillet 1900.

Je remercie notre ami Franz-Olivier Giesbert, qui nous demande de l'excuser n'ayant pu se joindre à nous cette année, mais qui a souhaité nous apporter une aide matérielle pour l'organisation de cette réunion, abandonnant à notre association le cachet d'une conférence.

Je salue la présence :
de Madame Geneviève Gaillard, Présidente du Groupe protection des animaux de l'Assemblée Nationale
du Docteur Jérôme Languille, chef du bureau de la protection animale de la DGAL
des représentants de la profession vétérinaire : le Conseil national de l'Ordre, le président de la fédération des syndicats vétérinaires, et des vétérinaires militants de la cause animale
de représentants des fonctionnaires des services du ministère de l'Agriculture
de professionnels de la filière, leur présence témoigne d'une volonté de dialogue
d'avocats en charge de nos dossiers de procédure
de journalistes : Luce Lapin, Anne de Loisy et Marine Neveux
de représentants d'organisations nationales de protection animale et d'associations régionales.

Je remercie tous les administrateurs de l'OABA, au premier rang desquels notre Vice-président Maître Alain Monod, à mes côtés. Je remercie nos délégués enquêteurs présents dans la salle qui visitent les élevages et les abattoirs (enfin ceux qui acceptent encore de nous ouvrir leurs portes…). Merci également à notre personnel administratif sous l'autorité de notre Directeur Frédéric Freund, depuis déjà 11 ans. Je remercie nos invités, certains venus de loin (Pau, Montpellier). Enfin, je vous remercie, toutes et tous, adhérents, donateurs, sympathisants qui nous aident à mener nos actions et à continuer l'œuvre de Jacqueline Gilardoni.

Pour la 15ème année, j'ai le plaisir de présider l'assemblée générale de l'OABA fondée il y a exactement 55 ans par Jacqueline Gilardoni, qui nous quittait le 23 février 2001. Nous ne devons pas oublier ce que la protection des animaux doit à Jacqueline Gilardoni qui obtenait en 1964 l'obligation d'étourdissement avant abattage. Nous devons beaucoup à ses 40 années de présidence et nous avons à cœur de continuer cette œuvre.

Nous avons une pensée émue pour Monsieur Alain Decaux de l'Académie Française, récemment décédé, qui était venu le 2 avril 2011 à notre Assemblée générale pour la célébration du 50ème anniversaire de l'OABA. Nous avons tous en mémoire son merveilleux discours sur "Victor Hugo et les animaux". Nous lui rendons hommage.

Quarantième Anniversaire
Statut d'être sensible de l'animal

Nous célébrons cette année le 40ème anniversaire du statut d'être sensible de l'animal, instauré par la loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature.

Les rôles de Jacqueline Thome-Patenôtre Députée des Yvelines et du Docteur Vétérinaire Fernand Méry ont été déterminants.

Tous deux furent présidents du CNPA, le Conseil national de la protection animale, que Fernand Méry fonda en 1970.

Cette association est toujours dirigée par des vétérinaires. Certains sont dans la salle.

❒ Cinq années de persévérance

En 1971, **Jacqueline Thome-Patenôtre**, députée des Yvelines et maire de Rambouillet, déposait à l'Assemblée Nationale une proposition de loi dite "Charte de l'animal". Comme beaucoup de propositions de loi, elle n'était jamais venue à l'ordre du jour des débats parlementaires.

En 1974, les personnalités les plus marquantes de la protection animale, toutes membres du CNPA (Conseil national de la protection animale) présidé le Docteur Fernand Méry, présentent les "Douze devoirs de l'homme envers les animaux". Jacqueline Gilardoni apporte immédiatement le soutien de l'OABA. Ces douze devoirs sont les douze points essentiels de la Déclaration universelle des droits de l'animal due à l'initiative du professeur Georges Heuse, président de l'Institut international de biologie humaine, et qui sera proclamée solennellement à l'Unesco, quatre ans plus tard, en 1978.

Le Docteur Fernand Méry diffuse "les douze devoirs de l'homme envers les animaux" sous forme d'une plaquette illustrée et sont publiés dans *le Parisien Libéré* le 8 janvier 1974 et pendant 12 semaines. Après une campagne médiatique sans précédent, une pétition est lancée qui rencontre un immense succès avec plus de deux millions de signatures.

Jacqueline Thome-Patenôtre, soucieuse du sort de sa proposition de loi déposée en 1971 et consciente du succès de la campagne menée par le CNPA, décide de réunir le Groupe d'études parlementaires le 24 janvier 1974. Des discussions seront menées pendant plusieurs mois.

Le 23 avril 1975, le gouvernement de Jacques Chirac dépose sur le bureau de l'Assemblée nationale un projet de loi qui, outre le Premier ministre, est signé par onze ministres ou secrétaires d'État.

Deux mois plus tard, **Roland Nungesser** dépose son premier rapport, mais il faudra plus d'une année pour que la loi soit définitivement votée.

Le 22 avril 1976, le projet de loi viendra, en première lecture, à l'Assemblée nationale. La loi relative à la protection de la nature, dite "Loi Thome-Patenôtre" sera promulguée le 10 juillet (Journal officiel du 13 juillet).

❒ La protection de l'animal

La loi du 10 juillet 1976 prend en compte l'animal sauvage dans le droit et reconnait la sensibilité physiologique et psychique de l'animal. C'est la première loi qui définit un statut de l'animal.

Le chapitre I est consacré à la faune sauvage. Les animaux sauvages étaient jusqu'alors exclus des dispositions légales. Le législateur ne s'est préoccupé de leur sort que lorsque la protection de la nature s'est révélée être une nécessité vitale pour l'homme.

La loi de 1976 est la première à prendre en compte la faune sauvage, à considérer les espèces menacées.

Le chapitre II "De la protection de l'animal" ne faisait pas partie du projet initial. Il est issu de la proposition de loi déposée en 1971 par Jacqueline Thome-Patenôtre, qui aura donc réussi à faire légiférer sur la protection de l'animal domestique.

L'article 9 précise *"Tout animal étant un être sensible doit être placé par son propriétaire dans des conditions compatibles avec les impératifs biologiques de son espèce".*

Ce texte crée donc le droit à l'animal de ne pas souffrir ou d'être mis à mort sans nécessité. Il crée aussi l'obligation pour l'homme de respecter les besoins naturels de l'animal. Cet article 9 de la loi est devenu l'article L.214-1 du code rural. Il est loin d'être réellement respecté avec la plupart des utilisations de l'animal, notamment en élevage, l'animal domestique étant souvent placé dans des conditions incompatibles avec ses besoins physiologiques.

L'article 13 élargit l'incrimination d'actes de cruauté aux sévices graves et à l'abandon volontaire d'un animal domestique.

L'article 14 permet aux associations de protection animale reconnues d'utilité publique de se porter partie civile et d'obtenir réparation du préjudice aux intérêts qu'elles ont pour objet de défendre.

❒ 40 ans plus tard…

Le code civil, à son tour, donnait une nouvelle définition de l'animal dans son article 515-14 : *"Les animaux sont des êtres vivants doués de sensibilité. Sous réserve des lois qui les protègent, les animaux sont soumis au régime des biens".*

Mais, en réalité, cet article n'a apporté aucune réelle avancée….

On peut regretter que la proposition de loi déposée par Geneviève Gaillard n'ait pas été inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée Nationale. C'était une proposition ambitieuse pour un réel nouveau statut juridique de l'animal. Finalement après les débats parlementaires pendant plusieurs mois, la montagne aura accouchée d'une souris et la cause animale aura raté une opportunité.

Conférence

Christian
Laborde
LA CAUSE DES VACHES
LA FRANCE CONTRE
LES ROBOTS DE L'AGRO
éditions du
ROCHER

Conférence : La cause des vaches
Christian Laborde

Nous avons le plaisir d'accueillir Christian Laborde qui a répondu à notre invitation. Il a quitté son Pays Basque pour venir nous présenter, en avant-première, son dernier livre *"La cause des vaches"*.

Il est apprécié des amis des animaux pour son livre *"Corrida, basta !"*. Cet écrivain, chroniqueur, pamphlétaire, poète est connu dans des domaines très variés. Passionné de cyclisme, il est l'auteur de nombreux livres sur le Tour de France. Il porte une affection toute particulière à Claude Nougaro qui le considérait comme "son frère de race mentale". Vous l'entendrez, il a son timbre de voix et sa même passion pour les mots justes, qui chantent, qui tapent.

Nous avons eu le privilège de lire son livre avant sa sortie. C'est un excellent plaidoyer pour les vaches, mais aussi pour tous les animaux de ferme. Les vraies fermes, pas les fermes-usines qu'il dénonce avec force, avec son cœur, avec ses tripes. C'est un livre d'actualité qui révèle les conditions de l'élevage industriel et la cruauté dans certains abattoirs.

Mais, il doit être impatient de vous dire ce qu'il a sur le cœur contre les *"gros bonnets de l'agrobusiness"*, mais aussi tout le respect qu'il porte aux bons éleveurs de belles vaches qui peuplent encore nos belles prairies dans notre beau pays….

Intervention de Christian Laborde

Beròi gaujos de segur de saludar-vs e de parlar-vs dab los mots d'aquera lenga de qui devara de la montanha enlà, cargada de nèu, de cèu, de sau, lenga chucosa, swingosa, chic a chic a chic ajajosa : yes !

Je viens de vous saluer, de m'adresser à vous en gascon, langue parlée à Lourdes par la Vierge Marie, dans la littérature par d'Artagnan, et dans le Tourmalet par les ours, les vaches et moi, une langue soyeuse et rugueuse à la fois, que les agents de la CIA ne captent pas…

Je viens vous parler des vaches : commençons par les taureaux. Je hais la corrida. Je hais la corrida parce que j'aime Mohamed Ali, parce que j'aime le duel. Quand Ali monte sur le ring pour affronter George Forman, c'est 50 % de chance de victoire pour Ali, 50 % pour Forman. La corrida, ce n'est pas ça. La corrida, c'est tout sauf un duel. C'est la torture puis l'exécution, sous les cris d'une foule toujours avide de lynchage, d'un animal arraché à la douceur des prairies et à la tendresse de la lune. Je ne parle pas de la lune par hasard. Savez-vous que l'espace entre les cornes du taureau s'appelle le berceau ? Eh bien la nuit, sur le campo, on peut voir la lune descendre et s'installer dans ce berceau. Et à cet instant, que fait le taureau ? Il bouge doucement la tête, et berce la lune en lui fredonnant, en gascon, "Une chanson douce" d'Henri Salvador. Eh bien, cette harmonie entre la lune et le taureau dans la nuit délicieuse, le torero la saccage, la piétine, la massacre.

Parlons des vaches, cet animal aux yeux pareils à des coccinelles géantes. Je prends fait et cause pour les vaches en signant *La cause des vaches*.

La cause des vaches, c'est d'abord un pamphlet contre la "ferme des 1000 vaches" ouverte en Picardie avec l'accord des pouvoirs publics et sous les applaudissements de la FNSEA : "Fédération Nationale pour la Soumission et l'Extinction des Agriculteurs"…

La "ferme" des 1000 vaches n'est pas une ferme : y a pas l'étable, y a pas le foin, y a pas le chien, y a pas les hirondelles, et y a pas le paysan.

La "ferme" des 1000 vaches, c'est une usine. Une usine, comment ça une usine ? Il n'y a pas d'ouvriers, me direz-vous ! Je vous explique ce qui s'est passé. Les usines dans lesquelles les ouvriers bossaient ont été délocalisées, et les ouvriers envoyés à Pôle Emploi. Et désormais, les ouvriers, dans les usines, on les remplace par des vaches. Contrairement aux ouvriers, les vaches n'ont pas de syndicats. Les patrons peuvent donc les exploiter sans vergogne, leur imposer des conditions de travail insupportables. Il faut créer une CGT des vaches. Et que les vaches cégétistes séquestrent le patron. Les patrons des usines à vaches sont tous des gros bonnets de l'agrobusiness dont la liesse naît de la contemplation des liasses.

Les vaches, dans l'usine des 1000 vaches, sont prisonnières, entravées, condamnées à survivre, gavées de médicaments et d'antidouleurs, dans des logettes exiguës. Les vaches dans l'usine des 1000 vaches, souffrent de mammites, de boiteries sévères, de fourbure, de troubles métaboliques, d'entérite chronique et contagieuse, de problèmes digestifs…

Ecoutons les témoignages :
"Les vaches sont très sales, beaucoup dans les logettes n'arrivent pas à se relever, trop faibles"

Ecoutons les témoignages :
"Les vaches vivent dans leurs excréments de façon permanente. On peut dire qu'elles souffrent toutes. Les logettes devraient être paillées tous les deux jours, c'est fait tous les quinze jours !"

Ecoutons les témoignages :
"Epuisées, les vaches tombent de fatigue. Elles sont amorphes, comme mortes. Elles ne réagissent à aucun geste. On doit user d'une pince spéciale pour les relever quand elles tombent, ou quand elles se trouvent coincées dans leur logette."

Ecoutons les témoignages :
"Sur le troupeau on compte au moins 300 boiteries. Les pattes souffrent beaucoup à cause du sol en béton. Le béton qui est partout est l'ennemi de la vache."

L'inventaire des blessures et des souffrances des vaches a été dressé non par les contrôleurs, les estampilleurs, les vérificateurs, les inspecteurs du ministère de l'agriculture, mais par des militants qui se battent pour les bêtes.

Les vaches de l'usine des 1000 vaches ne sont plus des vaches, mais des machines : machines à lait, machines à viande, machines à watts. Car, via le méthaniseur auquel elles sont reliées, elles fabriquent avec leurs bouses de l'électricité que les gros bonnets de l'agrobusiness, dont la liesse naît de la contemplation des liasses, vendent à EDF.

Avec cette électricité née de la souffrance des vaches, EDF éclairera les commissariats dans lesquels les opposants à la ferme des 1000 vaches seront placés en garde à vue.

Avec cette électricité née de la souffrance des vaches, EDF éclairera le bureau des juges devant lesquels ils seront déférés.

Avec cette électricité née de la souffrance des vaches, EDF éclairera la chambre du tribunal qui les condamnera.

Avec cette électricité née de la souffrance des vaches, EDF éclairera la cellule de la prison dans laquelle ils seront enfermés.

Avec cette électricité née de la souffrance des vaches, EDF éclairera d'autres usines dans lesquelles d'autres vaches seront enfermées avant de rejoindre l'abattoir d'Alès, du Vigan, de Mauléon-Licharre, où, tandis que les contrôleurs, les estampilleurs, les vérificateurs, les inspecteurs ministériels se perdront dans la contemplation de leur tablette, elles seront égorgées sans avoir été préalablement assommées.

La méthanisation, j'y reviens, non pour parler de l'électricité, mais des digestats, terme conçu par les linguistes de l'agrobusiness pour désigner les tonnes de boues résiduelles que le méthaniseur recrache. Il faut trouver, dans le voisinage de la ferme usine mortelle de Picardie, 2700 hectares sur lesquels balancer la boue. La diarrhée méthaneuse sera déversée sur les prés des 24 communes du coin : Bettencourt-Rivière, Espagne-Espagnette, Tours-en-Vimeu, Frettecuisse… C'est la France des communes, la France des départementales, des chemins vicinaux qui sera salie, défigurée, infectée avec la bénédiction de l'autorité publique.

Les fermes usines, ce sont les vaches qui souffrent, les paysages qui morflent, et les petits paysans qui se pendent car ils ne peuvent s'aligner sur les prix du lait, toujours à la baisse, imposés par les gros bonnets de l'agrobusiness dont la liesse ne naît que de la contemplation des liasses.

La ferme des 1000 vaches doit être fermée, démontée. Les vaches doivent retrouver leur liberté, les paysages leur beauté, et les petits paysans leur art de vivre sur la terre et parmi les bêtes.

Le poète Tristan Tzara est formel : "Il n'existe que deux genres, le poème et le pamphlet". Eh bien, *La cause des vaches* qui est d'abord un pamphlet est aussi un poème, une célébration de la vache, de sa beauté, de sa placidité.

Je me souviens des vaches. Des vaches de mon enfance, dans le village d'Aureilhan. Je me souviens du curé qui venait les bénir dans l'étable, en gascon, et qui, par ce geste, faisait d'elles les sœurs des hommes. Oui, je me souviens des vaches. Rassurez-vous, je ne vous propose pas un retour au passé, mais un recours au passé. Le passé, dans mon livre, dans ma bouche, devient une arme pour mieux dénoncer ce qui aujourd'hui arrive aux vaches. Incarcérées dans le hangar lugubre de l'usine des 1000 vaches, les vaches sont privées :

- des gouaches de l'aube dans le chaud de l'étable
- de la lumière dorée du jour
- du salut du paysan quand il les retrouve, de sa main chaude sur leurs flancs, de ses mots cajoleurs
- de la chaleur du sol quand elles se couchent sur les ressorts craquants de la paille luisante
- des aboiements joyeux du chien qui les mène dehors
- du vent qui leur frotte la couenne et leur lustre les cornes
- du bourdonnement des guêpes, l'été, dans les muriers qu'elles frôlent
- de la fourgonnette du boulanger que le troupeau encercle
- de l'angélus

- du solo des grillons dans l'herbe tiède
- des zigzags des lézards sur les pierres brûlantes.
- de l'eau rieuse du ruisseau sur leurs gencives saoules
- du passage du train pendant qu'elles ruminent
- de l'herbe qu'elles broutent en balançant la queue
- de la cloche à leur cou dans les montagnes bleues
- du temps dont elles disposent dans les prairies paisibles
- de la pluie qui réveille les odeurs du chemin
- du concert des grillons qui sont des Castafiore
- des cancans croustillants de la pie rigolarde
- du sourire en chiffon du vieil épouvantail
- des maudits miaulements des chats qui se bagarrent
- du solo satisfait du coq qui se la pète
- de la danse…

Car les vaches dansent. Je les ai vues danser lorsque, les beaux jours revenus, elles retrouvent, joyeuses, les prairies. C'est sublime. Tout le corps de ballet rejoint la scène. Le soleil a réglé son projo. Le Tout-Paris de l'herbe (sauterelles, scarabées, lucioles, criquets) a pris place au premier rang. Les vaches meuglent, certaines levant la tête, d'autres la maintenant baissée.

La danse des vaches en Hollande
Photographie extraite d'une vidéo diffusée lors de la réunion et réalisée par Bénédicte Iturria-Ladurée

Ce sont des meuglements brefs, désordonnés, d'intensités diverses, on croirait un orchestre symphonique accordant ses cordes, ses cuivres. Puis l'une d'elles s'élance, d'un bond, les pattes avant griffant l'air vif. Lorsqu'elles touchent de nouveau le sol, ce sont celles de derrière qui a leur tour se soulèvent. Puis la vache se met à courir, et cette course vive et courte est aérienne. Et les autres vaches entrent dans la danse, tonique fantaisie des queues qui s'agitent et fouettent le vent, parade des mufles clairs que la lumière brosse, twist again des taches sur les dos et sur les flancs, cornes translucides visant l'azur comme les doigts d'une étoile exécutant un grand jeté. Et toutes ces vaches, et toutes ces bêtes que l'on croyait balourdes font montre, dans la lumière et le vent retrouvés, de tout leur talent, de toute leur grâce, piqué, pas de deux, penché, saut de basque et saut de chat, pirouette, balancé, soubresaut et cabriole. Les vaches sont Sylvie Guilhem.

Et nous que perdons-nous quand nous faisons souffrir les vaches ? Nous perdons notre dignité d'homme, notre humanité. Et nous que perdons-nous si nous perdons les vaches ? Nous perdons leur enseignement. Car la vache est un philosophe. La vache ne rumine pas que de l'herbe, elle rumine aussi le temps. A l'heure de la social-épilepsie et des bombardements de mails, elle nous invite à ralentir, à sentir, à goûter, et, ce faisant, à échapper à la dictature des agendas, des chefs de service, des managers.

Regardons l'œil de la vache qui nous regarde. Elle nous dit quoi la vache quand elle nous regarde ? Elle nous dit : il n'y a pas que vous. Et c'est une invitation à nous départir de notre orgueil, de notre prétention, de notre suffisance. Et son regard, c'est bon pour notre cœur qui, saturé d'égoïsme menace de se fermer, de se dessécher. Oui, l'œil de la vache nous invite à la compassion. Et cette compassion dont nous ferons preuve à l'endroit de la vache, les hommes en seront à leur tour les bénéficiaires.

Regardons l'œil de la vache qui nous regarde. La vache nous questionne : quand oublierez-vous Descartes et ses animaux machines, demande la vache. Et quand lirez-vous donc Montaigne, quand lirez-vous Marguerite Yourcenar, quand lirez-vous Elisabeth de Fontenay, quand lirez-vous Isaac Bashevis Singer, quand lirez-vous Jacques Derrida, quand lirez-vous Saint François d'Assise ? Que je devienne enfin votre sœur, murmure la vache, et la souffrance aura du plomb dans l'aile !

Je voudrais terminer cette intervention en parlant de Louise Michel. Elle ne pensait pas qu'il y avait, d'un côté le monde des hommes et, de l'autre, le monde des animaux. Louise Michel considérait qu'il n'y avait qu'un seul et même monde composé de forts et de faibles. Et le fort depuis toujours martyrise le faible, que le faible soit un homme ou qu'il soit un animal. La cause des vaches c'est donc aussi la cause des hommes.

[longs applaudissements]

Pour remercier Christian Laborde de sa conférence, nous avions souhaité lui offrir une vache…

C'est la vache "Canabella" dont le dessin figure dans le calendrier 2016 édité par l'OABA grâce à notre illustratrice Brigitte Renard.

Canabella est une vache laitière sauvée de l'abattoir par un collège de Semur-en-Auxois, en Côte-d'Or, qui l'avait rachetée. Après avoir frappé à différentes portes, la responsable de ce collège nous avait contactés pour trouver un lieu pouvant accueillir cette vache jusqu'à la fin de sa vie.

Canabella a été placée chez Patrick, en Bourgogne, qui gère l'une des fermes du bonheur de l'OABA où Franz-Olivier Gisbert avait réalisé une partie de son reportage "L'animal est une personne" diffusé sur France 3. Les collégiens viennent régulièrement voir Canabella avec leur enseignante.

Conférence

Christian Laborde était l'invité de Michel Drucker dans son émission "Vivement Dimanche prochain" diffusée sur France 2, le dimanche 8 mai, pour présenter son livre.

Le Président de l'OABA, Jean-Pierre Kieffer, était venu assister à l'enregistrement de l'émission.

Palmarès de l'OABA

Chaque année, nous avons le plaisir de distinguer

et de récompenser certaines personnalités

qui ont apporté une contribution

à la protection des animaux

Nous leur remettons la Médaille d'Honneur de l'OABA

Médaille d'honneur de l'OABA
décernée à Madame Geneviève Gaillard

Présentation par Maître Alain Monod, Vice-président de l'OABA

Geneviève Gaillard est vétérinaire diplômée de l'école de Toulouse. Députée des Deux-Sèvres depuis 1997, elle a été réélue à chaque mandature. Elle préside le Groupe d'études sur la protection des animaux qui compte environ 80 députés.

Ses interventions en faveur de la cause animale sont nombreuses, en particulier :

La proposition de loi n°1608 (décembre 2013) visant à supprimer toute exception à la punition des sévices graves envers les animaux domestiques, apprivoisés ou tenus en captivité (contre la corrida et les combats de coqs). La volonté de combattre toutes les violences et les souffrances qui en découlent, reflète une des avancées de nos sociétés contemporaines. La sensibilité à la souffrance d'autrui ne s'arrête plus de nos jours à la souffrance humaine. *"Face à la souffrance humaine ou animale, le cœur et la compassion ne se divisent pas"* comme le proclamait Théodore Monod.

La proposition de loi n°1903 (avril 2014) visant à créer un statut juridique particulier pour les animaux. Cette proposition de loi avait pour but ambitieux d'accorder un statut juridique particulier à l'animal en le soustrayant des biens dans le code civil. Elle devait également modifier le code pénal en incluant les animaux sauvages pour les sanctions des sévices graves envers les animaux. Mais l'amendement déposé par le député Jean Glavany, qui n'a apporté qu'une modification symbolique du code civil, a mis un terme à l'espoir de voir inscrire la proposition de loi de Geneviève Gaillard à l'ordre du jour de l'Assemblée Nationale.

L'actualité parlementaire de Geneviève Gaillard concerne le projet de loi relative à la biodiversité dont elle est rapporteure à l'Assemblée Nationale. Ce projet de loi déposé en mars 2014 arrive bientôt en seconde lecture au Sénat.

Geneviève Gaillard et le député de Meurthe-et-Moselle Jacques Lamblin, tous deux vétérinaires, travaillent en concertation avec le Conseil national de l'Ordre des vétérinaires à une proposition de loi sur les conditions d'abattage des animaux.

Enfin, Geneviève Gaillard est membre de la Commission d'enquête parlementaire sur les conditions d'abattage récemment mise en place par le Député Olivier Falorni.

Madame Geneviève Gaillard, Députée des Deux-Sèvres

Je voudrais tout d'abord vous remercier et vous dire combien je suis émue par cette reconnaissance de l'OABA, d'autant que le combat que j'essaye de mener à l'Assemblée Nationale n'est pas un combat facile.

Je souhaite revenir sur la loi relative à la nature de 1976 dont vous avez célébré le quarantième anniversaire. J'ai été dans l'arène de l'Assemblée Nationale pour la loi sur la biodiversité dont la deuxième lecture a eu lieu il y a quelques semaines. C'est la seconde loi relative à la nature après celle de 1976. J'ai essayé de faire passer un certain nombre d'amendements, en particulier pour que les animaux sauvages soient reconnus aussi comme des êtres sensibles. Les réactions de certains parlementaires ont été violentes et l'amendement a été rejeté.

Avec ma collègue Laurence Abeille, nous avons essayé, par amendement, de compléter l'article du code civil qui reconnait les animaux comme des êtres doués de sensibilité, en ajoutant qu'ils doivent être maintenus dans des conditions compatibles avec leurs besoins physiologiques. Mais cet amendement a été rejeté sous la pression de syndicats agricoles. Tout comme un autre amendement déposé pour l'interdiction du déterrage des blaireaux en période de gestation ou de maternité, alors qu'il s'agit d'une méthode particulièrement cruelle de destruction d'animaux. Enfin, nous avions souhaité faire interdire la chasse à la glu des oiseaux, sans succès sous la pression de fédérations de chasseurs.

Il est regrettable de constater que nombre de parlementaires ne reconnaissent pas l'animal pour ses qualités intrinsèques mais pour l'utilité que l'on peut en faire. Quand des parlementaires défendent la cause animale, ils se trouvent rapidement minoritaires, ce qui rend difficile l'avancée des textes présentés par le groupe parlementaire pour la protection des animaux : la lutte contre la corrida, l'évolution pour un réel statut juridique de l'animal n'avancent pas.

Nous préparons une proposition de loi sur les conditions d'abattage des animaux, avec Jacques Lamblin, autre parlementaire vétérinaire. Nous avons procédé à de nombreuses auditions et bénéficions de la collaboration juridique du Conseil de l'Ordre des vétérinaires. Le dépôt de cette proposition de loi se fera alors que viennent de débuter les travaux d'une commission d'enquête parlementaire.

Après les récentes révélations sur des pratiques scandaleuses dans certains abattoirs, il est important qu'il y ait un débat parlementaire pour aboutir à une loi renforçant le contrôle des conditions d'abattage. J'espère que ce sera une avancée concrète pour la protection des animaux.

Je vous remercie pour cette médaille que l'OABA m'a décernée.

[longs applaudissements]

Médaille d'honneur de l'OABA
décernée à l'Ordre national des vétérinaires

Présentation par Jean-Pierre Kieffer, Président de l'OABA

L'Ordre national des vétérinaires organisait le 24 novembre 2015 un colloque au Sénat intitulé "Le vétérinaire, un professionnel garant du bien-être animal". L'occasion était de présenter la position de l'Ordre des vétérinaires sur l'abattage des animaux.

L'initiative de ce colloque était une première, l'Ordre ne s'étant jamais exprimé en public sur la question du bien-être animal. Elle témoigne de l'engagement de l'Ordre et en particulier de son président, Michel Baussier, pour le bien-être animal. De plus, depuis l'Ordonnance du 31 juillet 2015 relative à sa réforme, l'Ordre des vétérinaires compte dans ses missions celle de *"participer à toute action dont l'objet est d'améliorer la santé publique vétérinaire, y compris le bien-être animal"*.

Ce colloque était particulièrement riche par la qualité des différentes interventions et la diversité des facettes abordées.

Ce qui a retenu notre attention et qui justifie la médaille de l'OABA, c'est l'avis qui a été présenté en conclusion de ce colloque : *"Tout animal abattu doit être privé de conscience d'une manière efficace, préalablement à la saignée et jusqu'à la fin de celle-ci"*.

Le président de l'Ordre l'exprimait sous forme d'un slogan : *"l'étourdissement pour tous, sans exception aucune"*.

Cela mérite bien la médaille d'Honneur de l'OABA.

Docteur Jacques Guérin, Vice-président de l'Ordre

Au nom de Michel Baussier, Président du Conseil national de l'Ordre des vétérinaires, qui vous prie d'excuser son absence, retenu par des obligations familiales, je remercie l'OABA qui, au travers de l'Ordre, honore la profession vétérinaire par cette médaille. Merci vivement et bien sincèrement.

Le colloque "Vétérinaire garant du bien-être animal" marque la première prise de parole publique de l'Ordre sur un sujet de société en lien avec l'animal. Il a été possible par la volonté pugnace de notre Président, mais aussi grâce à l'opiniâtreté du Docteur Ghislaine Jançon, en charge du pôle "Vétérinaire et Animal" au Conseil de l'Ordre.

Docteur Ghislaine Jançon, membre de l'Ordre

De tous temps les vétérinaires ont été impliqués individuellement dans la protection animale. De par leur formation, leurs compétences, ils sont des experts en termes de bien-être animal. Mais, malgré cette implication naturelle, l'Ordre des vétérinaires souvent interrogé, a longtemps refusé de s'exprimer sur des questions agitant la société, vis-à-vis de l'animal, son statut, son bien-être, sa bientraitance... En effet, aussi paradoxal que cela puisse paraître, ses missions, définies par la loi, étaient ailleurs ! Ce "silence assourdissant" difficilement compréhensible, était vivement reproché à l'Ordre des vétérinaires.

Pourtant, l'Ordre des vétérinaires est une institution traditionnellement en charge de la déontologie du vétérinaire, c'est-à-dire de l'éthique de ses comportements, et notamment dans ses relations à l'animal. Le respect de l'animal est clairement écrit comme une obligation déontologique, ainsi que le respect des relations affectives le liant à son maître…

Aujourd'hui la profession vétérinaire est gardienne de la santé publique vétérinaire, laquelle comporte le bien-être de l'animal. L'Ordre des vétérinaires est donc légitime pour s'exprimer sur ces questions et pour condamner les actes de cruauté à l'égard des animaux. Il entend le faire pleinement. Il entend y mettre toute sa crédibilité, tout son poids, sans militantisme, apanage des associations de protection animale, mais avec le regard du scientifique, de l'expert de la santé et du bien-être de l'animal. C'est ce que son président, Michel Baussier, a affirmé haut et fort lors du colloque au Palais du Luxembourg, le 24 novembre 2015, où fut énoncé un avis ordinal sur l'abattage des animaux : *"Tout animal abattu doit être privé de conscience préalablement à la saignée, d'une manière efficace et jusqu'à la fin de celle-ci."*

Pour atteindre ses objectifs, le Conseil national de l'Ordre a mis en place un Pôle "Vétérinaire et Animal" structuré en groupes de travail, ainsi qu'un réseau de référents en bien-être animal, répartis sur tout le territoire, aptes à être des interlocuteurs de proximité pour les différents acteurs de la protection animale.

Parallèlement, l'Ordre s'implique au niveau national dans toutes les instances traitant de bien-être animal, afin de participer à l'œuvre commune, en apportant un point de vue à la fois éthique et scientifique. C'est dans cette optique qu'il offre actuellement son soutien technique aux travaux de deux confrères députés (Jacques Lamblin et Geneviève Gaillard) pour l'élaboration d'une proposition de loi portant sur les conditions d'abattage, qui devrait être déposée tout prochainement…

Avec la médaille d'honneur de l'OABA, Jean-Pierre Kieffer remettait, à l'intention du Président de l'Ordre, un tableau peint par Brigitte Renard représentant une jeune génisse et sa mère, toutes deux sauvées d'un élevage à l'abandon. Elles vivent désormais au sein d'un des troupeaux du bonheur de l'OABA dans les Alpes.

Médaille d'honneur de l'OABA
décernée au Collectif des vétérinaires pour l'abolition de la corrida

Présentation par Jean-Pierre Kieffer, Président de l'OABA

Nous avons souhaité mettre à l'honneur un collectif de vétérinaires qui militent contre une autre forme de mise à mort des animaux : pas dans des abattoirs pour la production de viande, mais dans des arènes pour un spectacle où l'animal est torturé pour le plaisir de ceux qui y assistent.

Nous accueillons les représentants du Collectif des vétérinaires pour l'abolition de la corrida (COVAC) : Jean-François Courreau, Jean-Paul Richier, Fanny Casali et Dorothée Aillerie.

La rencontre de vétérinaires, un enseignant et des praticiens, avec un psychiatre hospitalier est à l'origine du COVAC. Ils ont réussi à rallier à leur lutte contre la corrida plus de 2200 vétérinaires. Les noms de ces vétérinaires sont communiqués sur leur site internet.

Leur combat est courageux et construit. Leurs arguments ne manquent pas, en particulier contre les vétérinaires taurins : ces vétérinaires pro-corrida sont regroupés en une association qui compte environ 70 membres.

Comment peut-on être vétérinaire et apporter son concours à des tortures pratiquées sur des animaux aux seuls arguments d'une tradition, d'un spectacle qui se voudrait symbolique ? La mission du vétérinaire est de soulager la souffrance des animaux, mais pas d'être complice de créer la souffrance. Comment l'éthique de la profession, comment le code de déontologie peuvent-ils être respectés par ces vétérinaires aficionados ?

C'est la question posée à l'Ordre des vétérinaires.

Intervention de Claire Starozinski, Présidente de l'Alliance anticorrida

Quand le Président et le Directeur de l'OABA m'ont proposé d'intervenir pour la remise de cette médaille au COVAC, j'ai été ravie.

Le Professeur Jean-François Courreau a été le deuxième à intégrer le comité d'honneur de l'Alliance anticorrida en 1999, après le regretté Professeur Théodore Monod. Au-delà de son dévouement pour les animaux, c'est aussi sa personnalité que je souhaite souligner. Il a l'humilité, la modestie et la gentillesse des grands. Quant au Docteur Jean-Paul Richier, cofondateur du COVAC, nous sommes très souvent en contact pour faire avancer la lutte contre la corrida.

En venant à cette réunion de l'OABA, je pense à Gil Raconis qui fait partie de l'histoire de l'association, avec Jacqueline Gilardoni qui a été la première en 1994 à m'accorder sa confiance dans ma lutte en créant l'Alliance anticorrida.

La complicité avec l'OABA date de plus de 20 ans. Notre premier référé, nous l'avions introduit en 1996 pour empêcher des enfants de toréer.

Aujourd'hui, 20 ans plus tard, nous avons obtenu, toujours avec l'OABA, l'interdiction de l'odieuse pratique du taureau à la corde.

Cette année, nos actions sont revenues sur les enfants, puisque la municipalité Nîmoise a convié des maternelles à une exposition "Tauromachie universelle" dans laquelle leur étaient présentées des images d'une violence inouïe. Une procédure est en cours.

Je suis donc particulièrement fière et heureuse de participer à cette remise de distinction au COVAC et remercie, à nouveau Jean-Pierre Kieffer et Frédéric Freund.

Je souhaite également remercier Maître Alain Monod qui a toujours apporté son aide à l'Alliance anticorrida dans ses procédures.

Professeur Jean-François Courreau, Président du COVAC

Je remercie infiniment l'OABA pour ce soutien à notre collectif et remercie Claire Starozinski pour ses aimables paroles. Je suis très ému de recevoir cette distinction venant d'une association aussi importante que l'OABA. Cette émotion est partagée par les cofondateurs du COVAC et animateurs.

Le COVAC est né officiellement le 9 juin 2010. Nous étions avec Geneviève Gaillard et Muriel Marland-Militello pour une proposition de loi pour l'abolition de la corrida.

Un autre rendez-vous était celui du 1er avril 2015, autour de la Députée Laurence Abeille du Groupe écologiste, avec Claire Starozinski et de nombreuses personnalités pour la présentation d'une proposition de loi visant à interdire les corridas aux enfants de moins de 14 ans.

Je souhaite rendre hommage à ceux qui ont su, avec un immense talent, militer à nos côtés. Ce sont les dessinateurs de *Charlie Hebdo*. Merci.

La corrida est reconnue par certains comme un art… Nous ne comprenons pas cet art. Dans les écoles vétérinaires, on apprend à lutter contre la souffrance animale. Alors faisons un rêve… Les vétérinaires se déclarent un jour unanimement opposés à la corrida.

Nos militants sont aujourd'hui plus de 2000. Nous espérons montrer que la profession est engagée sans nuance contre la corrida. C'est en ce sens que le COVAC a interpelé l'Ordre des vétérinaires pour obtenir sa position sur la corrida et sur l'aide que des vétérinaires peuvent y apporter. Nous attendons sa réponse. Merci d'avance.

Médaille de l'OABA
décernée à Aymeric Caron

Présentation par Audrey Groensteen

N'ayant pu se joindre à notre réunion, Aymeric Caron nous avait adressé un message qui était lu par Audrey Groensteen. Elle est en charge de la communication informatique de l'OABA avec la newsletter et la page Facebook.

Rappelons qu'Audrey était lauréate du Prix de thèse 2014 de l'OABA.

Message de Aymeric Caron

Cher Jean-Pierre, chers membres de l'OABA, chers tous,

Un souci d'agenda me prive du plaisir d'être parmi vous aujourd'hui pour votre assemblée générale annuelle. Je tenais néanmoins à vous adresser cette pensée, pour vous féliciter de l'action formidable que vous menez depuis tant d'années avec brio. Vous avez été des précurseurs, et aujourd'hui, l'actualité et l'opinion vous donnent de plus en plus raison.

Le combat contre la souffrance animale a longtemps été marginalisé, et les porte-parole des droits des animaux se sont souvent sentis isolés.

Mais tout cela est en train de changer. La réprobation générale suscitée par les dernières vidéos révélant l'horreur des abattoirs montre qu'un changement des mentalités est en marche.

La grande majorité des gens condamne les mauvais traitements sur les animaux. Par votre mobilisation permanente pour une meilleure information du public et une amélioration des normes en vigueur dans l'élevage, vous avez contribué à éveiller les consciences. Votre travail, complété par celui d'autres associations amies, est en train de porter ses fruits, grâce à la persévérance de militants dévoués. Une nouvelle ère vient de s'ouvrir dans laquelle, j'en suis persuadé, la question des droits des animaux va devenir centrale.

Merci à vous pour tout ce que vous faites, et à très bientôt.

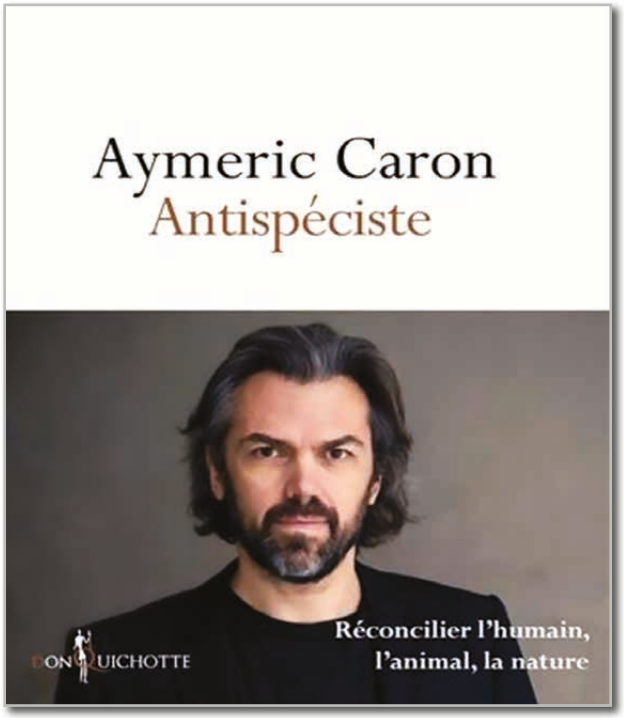

Prix de thèse 2016

Prix de thèse Jacqueline Gilardoni
au Docteur Delphine Weisslinger

Présentation par le Docteur Bénédicte Iturria-Ladurée Secrétaire générale adjointe de l'OABA

Merci Monsieur le Président de me faire l'honneur de remettre le Prix de thèse. Cela me rappelle un très bon souvenir il y a de cela plusieurs années.

Jacqueline Gilardoni, fondatrice de l'OABA, avait toujours souhaité encourager des travaux scientifiques sur la protection des animaux. C'est la raison pour laquelle nous avons donné son nom à ce Prix de thèse que l'OABA décerne chaque année.

Le Prix de thèse OABA 2016 récompense Delphine Weisslinger pour sa thèse de Doctorat vétérinaire. Nous en sommes ravis car les thèses vétérinaires sur la protection des animaux de ferme sont rares, deux ou trois par an seulement dans les quatre écoles françaises.

Il va de soi que le vétérinaire doit être le garant du bien-être animal pour reprendre l'intitulé du colloque de l'Ordre des vétérinaires. Qui mieux qu'un vétérinaire pour évaluer la douleur d'un animal et tout faire pour soulager celle-ci ? Etablir une complicité avec l'éleveur et informer les professionnels sur les bonnes conduites à appliquer en élevage ? Sensibiliser le grand public à la cause animale et éduquer le consommateur à s'orienter vers des produits plus respectueux du bien-être animal ?

Bien-être animal et consommateurs, il en est justement question dans la thèse que nous récompensons aujourd'hui. Dans cette thèse, on parle aussi de transparence, d'information claire du consommateur en matière de bien-être animal, de labels, thèmes d'actualité qui sont chers à notre association.

Je donne à présent la parole à Delphine pour vous parler de sa thèse intitulée : *"Attitude et consentement à payer des consommateurs vis-à-vis du bien-être animal : une application au cas de la viande bovine en France et en Espagne"*.

Intervention du Docteur Delphine Weisslinger

Tout d'abord, je tenais à remercier l'OABA pour l'intérêt qu'elle a porté à mon travail, ce fut une énorme satisfaction pour moi de savoir qu'il a pu être utile.

Ma thèse vétérinaire porte sur les attitudes et le consentement à payer (CAP) des consommateurs vis-à-vis du bien-être animal (BEA), avec le cas de la viande bovine en France et en Espagne.

Face à un public averti, voire expert en la matière, je passerai sur la définition du BEA ainsi que son historique, je ferai juste un rappel sur l'évolution récente de sa prise en compte par les consommateurs, puis j'aborderai le point de vue des consommateurs qui me semble utile pour votre projet de mise en place d'un label "bien-être animal", et enfin je parlerai de la mesure du CAP. Dans un second temps, je présenterai mon enquête avec le déroulement classique : méthode, puis résultats que nous discuterons.

Depuis les années 60, l'intérêt pour le BEA s'est accru avec divers indicateurs :

- L'action d'associations qui militent pour des pratiques d'élevage respectueuses du BEA, qui ont eu un rôle important dans l'information et la mobilisation de l'opinion publique et des acteurs industriels, l'expertise et le lobbying auprès des parlementaires, la mise en place de labels... On peut par exemple citer CIWF, Eurogroup for animals, les SPA, l'OABA...

- Parallèlement, on assiste à une évolution dans la recherche qui se traduit dans la législation avec des exemples concrets comme l'étiquetage des œufs ou la restriction des cases de gestation pour les truies.
- Quant aux citoyens, ils peuvent agir à l'aide de manifestations, de pétitions, mais vont surtout pouvoir agir au travers de leurs choix de consommation.

❑ La vision des consommateurs

La vision des consommateurs est conditionnée par divers facteurs :

- Une faible connaissance de l'élevage moderne : la plupart des consommateurs n'ont jamais visité d'élevage et ignorent la façon dont sont produits les aliments qu'ils consomment. L'urbanisation croissante et la séparation entre production alimentaire et consommation (avec les élevages et abattoirs éloignés des villes, dans des bâtiments fermés) conduisent à une méconnaissance des méthodes de production moderne (qui je le rappelle en France, sont à 80% des méthodes intensives) et un décalage entre perception du public et réalité.
- On assiste également à une distanciation plus ou moins consciente entre le morceau de viande que l'on achète et l'animal vivant, afin de ne pas se sentir responsable ou complice de la souffrance et de la mise à mort des animaux.
- De plus, des études ont montré un manque total de transparence et d'information compréhensible sur le bien-être, voire même de la désinformation avec des images d'élevage extensif sur des produits d'élevage intensif.
- Une sensibilité aux crises sanitaires : de façon similaire à la sensibilisation des consommateurs qui s'est opérée après des crises comme la vache folle, la tremblante du mouton ou la grippe aviaire où les médias ont mis en avant les aspects négatifs de l'élevage industriel, on peut s'attendre à ce que le BEA soit un sujet latent qui refera surface et influera sur les choix des consommateurs à un moment donné. Par exemple, après les vidéos choc sur l'abattage, on peut penser que les consommateurs seront plus sensibles aux critères d'abattage dans leur future consommation.

Quand on regarde l'étude de Qa Research, on voit que seulement 59% des participants choisissent des produits respectueux du BEA pour les animaux eux-mêmes. Beaucoup sont persuadés que ce sont des produits de meilleure qualité, meilleurs pour la santé ou la nutrition. On peut voir que les anglais notamment recherchent un sentiment de fierté d'avoir fait une bonne action pour les animaux. Le BEA apparait comme une question morale et éthique. Plus nous insistons sur cette dimension et plus les consommateurs sont prêts à agir pour changer une situation moralement inacceptable.

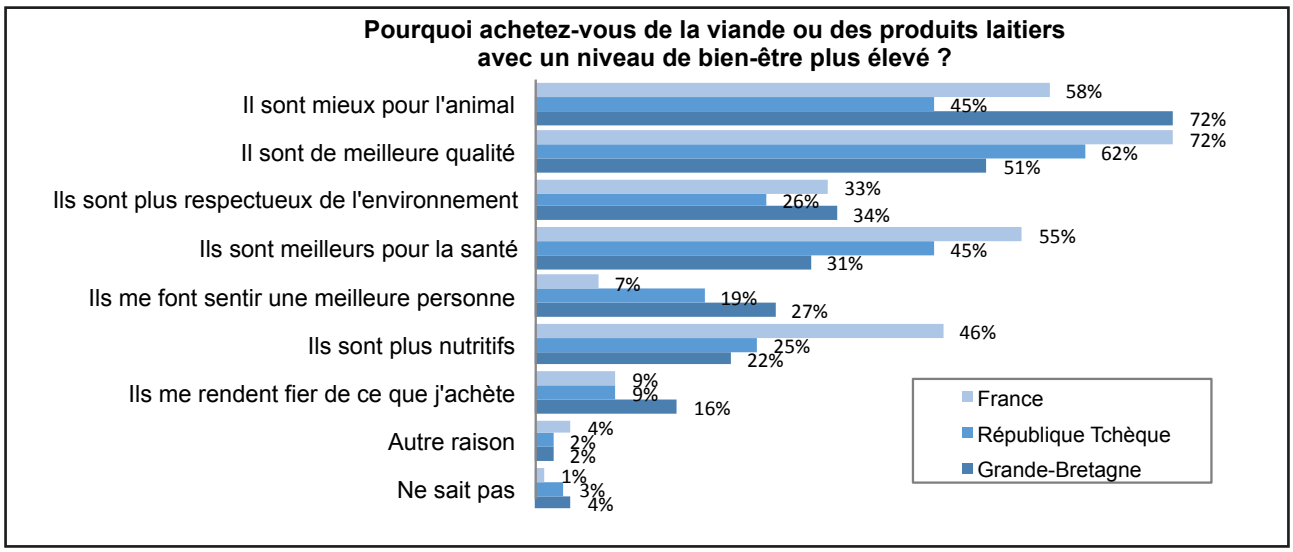

❑ Les actions des consommateurs

Les études montrent que lorsqu'on demande aux consommateurs si le BEA est important, la grande majorité répond favorablement, mais lorsqu'on leur demande leurs critères de choix lors d'achat de produits animaux, ils vont citer la date de péremption, l'origine etc. Le bien-être apparait tout à la fin de la liste, s'il apparait. Produire avec plus de bien-être coûte plus cher, les producteurs aimeraient savoir s'il existe réellement un marché pour les produits respectueux du BEA ? L'objectif est de mesurer le CAP des consommateurs, c'est-à-dire la somme maximale qu'ils sont prêts à dépenser pour un produit respectueux du BEA.

❑ L'enquête

Le but de cette enquête est de mesurer l'attitude et le consentement à payer des consommateurs en faveur du BEA. Elle s'est déroulée en 2010 et 2011, dans les quatre régions frontalières de part et d'autre des Pyrénées.

Pour la partie du questionnaire qui concernait le BEA, les participants se voyaient proposer 11 critères de bien-être. Pour chaque critère, ils devaient indiquer leur degré d'importance (en choisissant entre "pas important" ou "modérément" ou "très important") et la probabilité que ceci soit respecté (leur degré de confiance). Parmi ces 11 critères, on peut voir que 7 dépendent directement du travail des éleveurs sur l'exploitation, et que 4 dépendent des autres opérateurs (transporteurs et abatteurs).

Grâce à ces degrés d'importance et de confiance, nous avons pu calculer deux indicateurs :

- L'attitude des consommateurs : les notes d'importance (allant de 1 "pas important" à 3 "très important") et de confiance sont multipliées entre elles, puis l'on fait la moyenne sur les 7 critères qui dépendent des éleveurs, ce qui donne l'attitude qui dépend des éleveurs, de même pour l'attitude qui dépend des autres opérateurs.
- Cependant, comme l'on multiplie l'importance et la confiance, cela ne nous permet pas d'observer l'influence individuelle de chacun des paramètres, c'est pourquoi nous avons utilisé un autre indicateur qui est la segmentation des consommateurs. Le principe est de comparer les notes d'importance et de confiance à la médiane de la population, ce qui permet de classer les consommateurs en 3 catégories : "favorable au BEA", "non favorable" et "intermédiaire".

Enfin, nous avons évalué le CAP des consommateurs en leur demandant s'il existait un label de garantie "respectueuse du BEA", combien seriez-vous prêt à payer en plus (sous forme de pourcentage : 10 %, 15 %...) par rapport au prix moyen, au prix standard de la viande de bœuf ?

❑ Les résultats

Les résultats portaient sur 1 213 consommateurs, majoritairement consommateurs réguliers de viande bovine (88,7 %) ayant une bonne connaissance des labels de qualité (78,2 %) mais en achetant peu (46,7 %), les achats se faisant essentiellement en boucherie (41,4 %) en supermarchés (24,5 %) ou hypermarchés (20,5 %).

Concernant le BEA, pour les degrés d'importance accordés aux 12 critères, à l'exception du critère castration, une majorité des consommateurs considère les critères proposés comme "très importants" (en vert). Le total des réponses "très" et "modérément important" est aux alentours de 80 à 90%. On peut également noter que les valeurs les plus élevées sont obtenues pour des critères directement liés aux conditions de vie des animaux : alimentation équilibrée, liberté de mouvement dans l'étable et éviter que l'animal ne ressente de la peur et du stress.

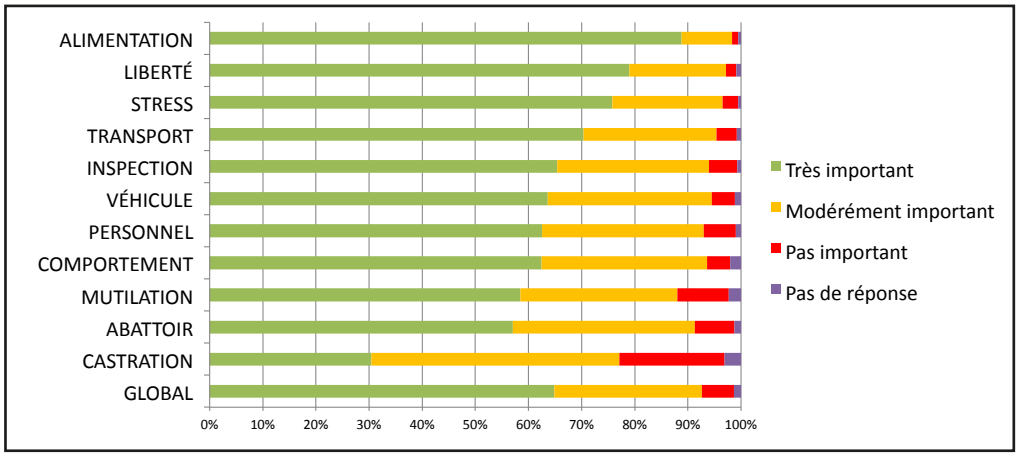

Concernant la confiance, on voit qu'elle est plus réservée : moins de 35 % des participants estiment qu'il est très probable que les acteurs de la filière respectent les normes de BEA. Le critère alimentation est à nouveau le mieux évalué, avec au contraire moins de 15 % de "très probable" pour des pratiques comme fournir un espace suffisant durant le transport ou permettre le repos de l'animal entre le voyage et l'abattage.

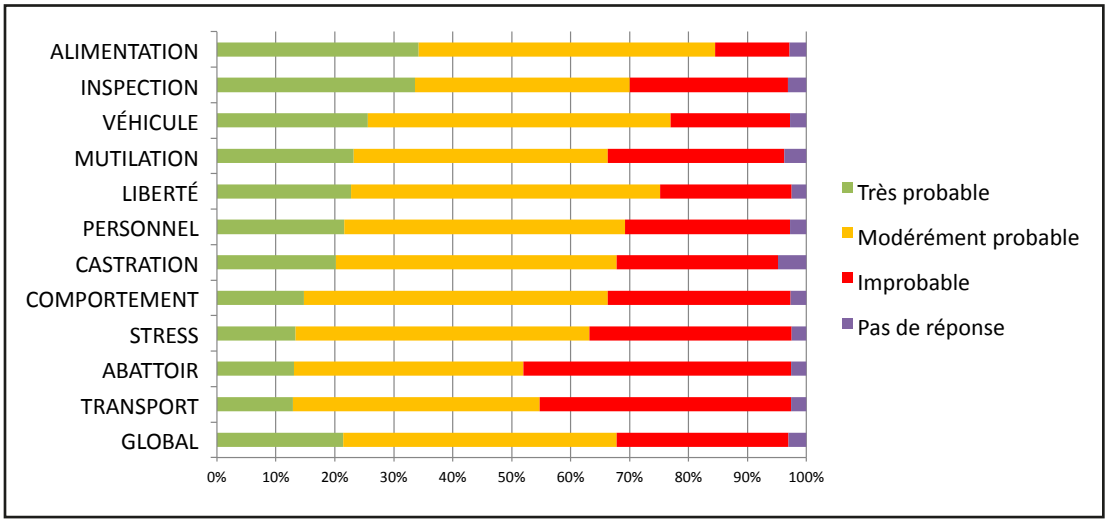

Les résultats permettent de dégager des indicateurs :

- Attitudes : si l'on regarde le produit de l'importance et de la confiance, le score en lui-même n'est pas très parlant mais l'on peut remarquer qu'il existe des différences régionales pour l'attitude qui dépend des éleveurs, et surtout que l'attitude qui dépend des éleveurs est significativement plus élevée que l'attitude qui dépend des autres opérateurs, ce qui signifie que les consommateurs ont une attitude plus favorable envers les critères qui dépendent directement des éleveurs.
- Catégories de consommateurs : on peut observer la répartition suivante : une majorité d'intermédiaires avec tout de même 30% de favorables au BEA

L'appartenance aux différentes catégories de consommateurs est conditionnée par plusieurs facteurs. Ce qui peut être utile pour cibler une niche de consommateurs. La catégorie "favorables au BEA" contient proportionnellement plus de femmes, de personnes âgées de plus de 45 ans, avec un niveau d'études primaires, de personnes au foyer, qui participent plus souvent aux courses alimentaires, s'y connaissent mieux en matière d'achat de viande bovine, et connaissent également mieux et achètent plus souvent des viandes avec des labels de qualité comme Identification Géographique Protégée.

Les résultats permettent l'évaluation du CAP des participants. Le CAP moyen est de 22 % du prix en plus par rapport au prix standard, avec des différences régionales qui ne sont pas significatives sur ces estimations. On relève six variables ayant de l'influence sur le CAP :

- L'âge : le fait d'être âgé de plus de 55 ans augmente de 3 % le CAP
- Le sexe : le fait d'être une femme augmente de 2 % le CAP
- Les études : les participants avec un niveau d'études universitaires acceptent moins de payer plus que ceux qui ont fait des études plus courtes (ce qui est contraire aux données que l'on trouve dans la littérature)
- Ceux qui achètent de la viande directement aux producteurs sont prêts à payer 3.3 % plus cher que ceux qui n'utilisent jamais les circuits courts
- Enfin, ce qui semble logique, les non "favorables au BEA" acceptent de payer 4 % en moins que les "favorables", c'est la variable qui a le plus d'influence

Une variable qui a de l'influence sur le CAP n'a pas pu être modélisée, puisque variable continue : c'est l'attitude qui dépend des éleveurs qui a une influence positive sur le CAP. Ce qui veut dire que les personnes ayant accordé plus d'importance et de confiance aux critères de BEA qui dépendent des éleveurs sont prêtes à payer plus cher pour des produits qui respectent ces critères.

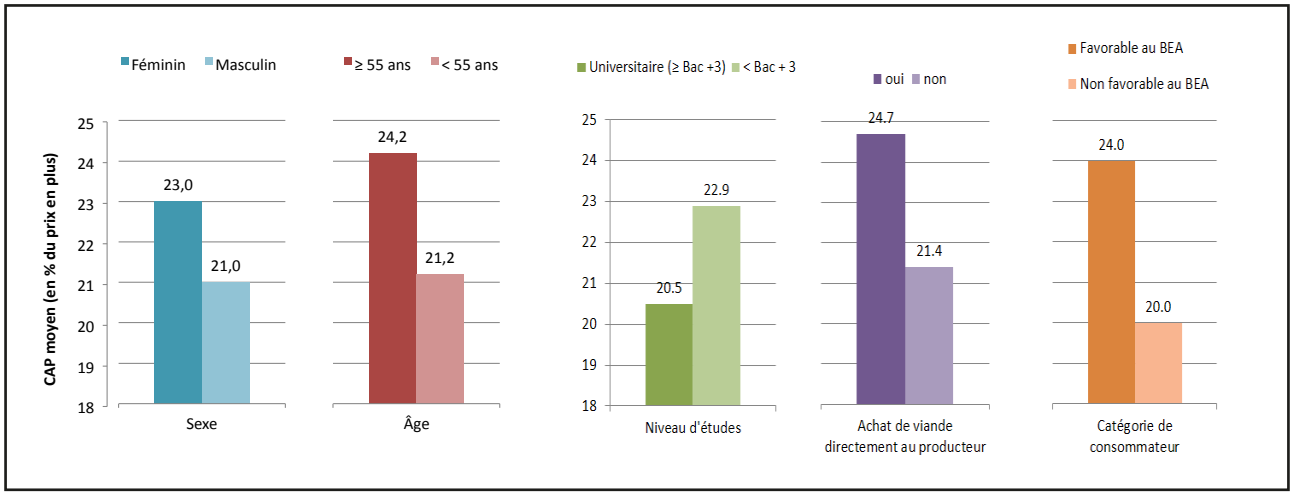

Cette étude comporte un certain nombre de limites dont beaucoup sont inhérentes à la méthode utilisée lors de l'enquête. Le fait de s'appuyer sur des déclarations des consommateurs, dans une situation hypothétique sans conséquence financière réelle conduit inexorablement à une surestimation du CAP : il est évident que dans la réalité peu de consommateurs seraient prêts à payer 22 % du prix en plus pour un critère habituellement classé comme secondaire.

De plus, cette surestimation du CAP est renforcée par un certain nombre de biais d'évaluation, notamment le biais de désidérabilité sociale par lequel le participant recherche la complaisance ou l'approbation de l'enquêteur : comme c'est une question morale, éthique, on se retrouve face à la dualité des participants entre citoyens et consommateurs. En général, lors des questionnaires les participants répondent en tant que citoyens et déclarent prêter attention à la protection des animaux, mais au moment de faire leurs achats, leurs choix ne vont pas toujours prendre en compte ces critères.

On peut citer un autre biais, comme la satisfaction personnelle d'avoir acheté pour une cause charitable, et bien d'autre biais encore... Mais finalement, cela ne nous dérange pas tellement que le CAP soit surestimé, puisqu'on le sait, ce que nous souhaitions c'était surtout mesurer la pertinence (l'importance du BEA influencée par des valeurs personnelles) plutôt que l'effet déterminant (c'est-à-dire le poids sur la prise de décision).

En conclusion, le BEA est un élément déclaré important voire très important par les consommateurs. La confiance envers les éleveurs est supérieure à celle qui dépend des transporteurs et abatteurs, et surtout c'est la seule qui a une influence sur le CAP donc ceci met bien en valeur la responsabilité des éleveurs. Comme la principale marge de progression est la confiance il convient de recréer une relation de confiance entre éleveurs et consommateurs. La population la plus favorable au BEA représenterait 30 % des consommateurs.

Prix de thèse

Assemblée générale de l'OABA

Samedi 9 avril 2016

Espace du Centenaire

Compte-rendu de séance
Assemblée générale 2016

L'assemblée générale 2016 de l'Œuvre d'Assistance aux Bêtes d'Abattoirs s'est tenue le samedi 9 avril 2016, à l'Espace du Centenaire de la maison de la RATP. Pour la 15ème année consécutive, la réunion était présidée par le Docteur Jean-Pierre Kieffer. Il rendait hommage à Jacqueline Gilardoni qui fondait l'OABA il y a exactement 55 ans, en 1961 et qui après 40 années de présidence nous quittait le 23 février 2001.

Le bureau de l'assemblée générale était composé du Président, le Docteur vétérinaire Jean-Pierre Kieffer, du Vice-président Maître Alain Monod avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, de la Secrétaire générale Danielle Heuse, du Trésorier Laurent Bodin et de la Secrétaire adjointe le Docteur Bénédicte Iturria-Ladurée.

Le Président ouvrait la séance par des remerciements à Franz-Olivier Giesbert qui avait souhaité apporter une aide à l'organisation de cette réunion.

L'Assemblée générale de l'OABA accueillait Madame la Députée des Deux-Sèvres Geneviève Gaillard présidente du Groupe parlementaire protection des animaux, Monsieur Jérôme Languille chef du Bureau de la protection animale du ministère de l'Agriculture, des représentants des fonctionnaires des services du ministère de l'agriculture, des représentants d'organisations professionnelles, de l'Ordre des vétérinaires et de la fédération des syndicats vétérinaires, de nombreux représentants d'organisations de protection animale, des journalistes au premier desquels Luce Lapin *(Les Puces de Charlie)* et Anne de Loisy (auteur du livre *Bon appétit !*).

Plus de 200 adhérents et invités participaient à cette réunion. Les adhérents qui n'avaient pas pu être présents avaient témoigné leur confiance en adressant 750 pouvoirs.

❑ Célébration d'anniversaire

En ouverture de réunion, était célébré le 40ème anniversaire de la loi du 10 juillet 1976 qui instaurait le statut d'être sensible de l'animal. Il était rendu hommage à Jacqueline Thome-Patenôtre et au Docteur vétérinaire Fernand Méry qui eurent un rôle déterminant pour introduire la protection de l'animal dans cette loi relative à la protection de la nature. L'article 9 donnait une excellente définition de l'animal : *"Tout animal étant un être sensible doit être placé par son propriétaire dans des conditions compatibles avec les impératifs biologiques de son espèce"*. Cet article 9 est devenu l'article L.214-1 du code rural. Malheureusement, il est loin d'être réellement respecté dans la plupart des utilisations de l'animal, notamment en élevage, l'animal étant souvent placé dans des conditions incompatibles avec ses besoins physiologiques, comme les élevages en batterie ou les fermes-usines…

❑ Conférence

Christian Laborde présentait son dernier livre *"La cause des vaches"*. Cet écrivain, chroniqueur, pamphlétaire, poète est connu dans des domaines très variés. Il est apprécié des amis des animaux pour son livre *"Corrida, basta !"*. Son intervention était un beau plaidoyer pour les vaches, mais aussi pour tous les animaux de ferme. Les vraies fermes, pas les fermes-usines qu'il dénonce avec force et passion. Ce livre, particulièrement d'actualité, révèle les conditions de l'élevage industriel et la cruauté dans certains abattoirs. Il y exprime ce qu'il a sur le cœur contre les "gros bonnets de l'agrobusiness", mais aussi tout le respect qu'il porte aux bons éleveurs de belles vaches qui peuplent encore nos belles prairies dans notre beau pays….

❑ Palmarès

Comme chaque année, l'OABA distingue et récompense des personnalités qui ont apporté une contribution à la protection des animaux. Nous leur remettons la médaille d'honneur de l'OABA.

La première médaille était attribuée à Madame Geneviève Gaillard que présentait Maître Alain Monod, vice-président de l'OABA. Ses nombreuses interventions à l'Assemblée Nationale et ses propositions de loi méritent notre reconnaissance. Elle prépare avec son confrère Jacques Lamblin, député de Meurthe-et-Moselle une proposition de loi sur l'abattage des animaux. Elle est membre de la commission d'enquête parlementaire sur les conditions d'abattage.

La deuxième médaille était attribuée à l'Ordre national des vétérinaires qui organisait en novembre dernier un colloque au Sénat intitulé "Le vétérinaire, un professionnel garant du bien-être animal". L'occasion de présenter la position de l'Ordre des vétérinaires sur l'abattage des animaux. L'initiative de ce colloque était une première et témoigne de l'engagement de l'Ordre et en particulier de son président, Michel Baussier, pour le bien-être animal. L'avis qui était présenté en conclusion de ce colloque : *"Tout animal abattu doit être privé de conscience d'une manière efficace, préalablement à la saignée et jusqu'à la fin de celle-ci"* justifie la médaille de l'OABA.

La troisième médaille était attribuée au COVAC Collectif des vétérinaires pour l'abolition de la corrida que présentait Frédéric Freund avec Claire Starozinski, fondatrice de l'Alliance anticorrida qui œuvre aux côtés de l'OABA depuis plus de 20 ans. Le COVAC milite contre une autre forme de mise à mort des animaux, pas dans des abattoirs pour la production de viande, mais dans des arènes pour un spectacle où l'animal est torturé pour le plaisir de ceux qui y assistent. Leur combat est courageux et construit.

❑ Prix de thèse

Comme chaque année, un Prix de thèse était remis que présentait Bénédicte Iturria-Ladurée. La fondatrice de l'OABA, Jacqueline Gilardoni avait toujours souhaité encourager des travaux scientifiques sur la protection des animaux. C'est la raison pour laquelle son nom a été donné à ce prix que l'OABA décerne cette année à Delphine Weisslinger pour sa thèse de doctorat vétérinaire *"Attitude et consentement à payer des consommateurs vis-à-vis du bien-être animal"*.

❑ Assemblée générale statutaire

Rapport moral - Le Président Jean-Pierre Kieffer a donné lecture de son rapport moral sur la crise de l'élevage et de l'abattage des animaux. Il a souligné les actions collectives des organisations de protection animale auprès du gouvernement, évoquant le slogan de l'OABA *"Tous unis pour les défendre"*.

Rapport d'activité - Le Président Jean-Pierre Kieffer et le Directeur Frédéric Freund ont présenté le rapport d'activité pour l'année 2015 et le premier trimestre 2016. Ce rapport d'activité était approuvé à l'unanimité.

Rapport financier - Monsieur Laurent Bodin, trésorier de l'OABA, a présenté le rapport financier pour l'année 2015. Monsieur Patrick Cavanna, expert-comptable, avait donné quitus sur la gestion des comptes arrêtés au 31 décembre 2015. Le commissaire aux comptes Monsieur Nicolas Mazuranok a présenté son rapport concluant à la bonne gestion et à la sincérité des comptes présentés par l'OABA. Le montant de la cotisation reste fixé à 30 euros pour les membres adhérents et à 200 euros pour les bienfaiteurs. Ce rapport financier était approuvé à l'unanimité.

Elections statutaires - Conformément aux statuts, il a été procédé à l'élection des membres du conseil d'administration. Les trois administrateurs sortants ont été réélus à l'unanimité : Nathalie Melik, Eva Souplet et Bénédicte Iturria-Ladurée. Un nouveau membre était élu : Audrey Groensteen.

❑ Intervention du représentant du ministre de l'agriculture

Le Docteur Jérôme Languille, chef du bureau de la protection animale, est revenu sur deux sujets d'actualité : la recrudescence de cheptels laissés sans soins et la diffusion d'images inacceptables sur les conditions d'abattage des animaux dans des abattoirs. Il a souligné la légitimité de l'OABA à être acteur de visites d'établissements d'abattage.

Rapport moral

Docteur Jean-Pierre Kieffer

Président de l'OABA

"La crise de l'élevage se double désormais d'une crise de l'abattage". C'est par cette phrase que commençait la lettre ouverte adressée le 26 février au Premier ministre par onze organisations nationales de protection animale, à l'initiative de l'OABA. Une telle coordination est rare. On se souvient du slogan de la fondatrice de l'OABA, Jacqueline Gilardoni : *"Tous unis pour les défendre"*.

L'élevage est en crise. Les agriculteurs en colère déversent leurs tas de fumier, leur colère et leur désespoir. La situation résulte des politiques menées ces dernières années, avec un leitmotiv de la FNSEA : produire plus et moins cher dans des exploitations modernisées. Cette folle course en avant pour faire surconsommer se fait au détriment des animaux dans les fermes-usines, les porcheries surpeuplées, les batteries de poules pondeuses. Elle conduit un grand nombre d'éleveurs à la faillite que retardent les subventions qu'il faut renouveler sans fin.

L'OABA voit les conséquences de cette crise et est de plus en plus souvent sollicitée pour le sauvetage d'animaux en divagation, victimes d'abandon de soins ou de mauvais traitements. Notre association est attachée à cette action concrète de protection animale. Au cours de l'année écoulée, 1 386 animaux ont été confiés à l'OABA (dont 946 bovins) engendrant, avec les procédures, une dépense globale de 750 000 euros.

L'abattage des animaux est en crise. Malgré plusieurs rapports de l'OAV relevant des manquements graves à la réglementation sur la protection animale, malgré les propositions d'une commission sénatoriale sur la filière viande, malgré les alertes des enquêteurs de l'OABA, rien ne semblait vraiment évoluer dans certains abattoirs. Il aura fallu des vidéos en caméra cachée pour alerter les professionnels et les politiques. Force est de constater, une fois de plus, que le "choc des images" fait plus réagir que le dialogue et la concertation. L'OABA l'avait déjà constaté avec la diffusion d'un reportage télévisé en 2012 pour lequel l'OABA avait apporté son aide (depuis nos enquêteurs ne peuvent plus entrer dans certains abattoirs, ceux qui ont certainement des choses à cacher…).

Les pratiques scandaleuses dénoncées par des vidéos révèlent l'insuffisance des contrôles du poste d'abattage. Mais elles ne doivent pas remettre en cause l'étourdissement qui, correctement réalisé, permet une perte de conscience de l'animal, essentielle pour réduire la souffrance. Cette remise en cause serait un dramatique retour en arrière, après l'obtention en 1964 de son obligation grâce à l'OABA.

Dans ce climat difficile, où des animaux souffrent, des éleveurs se désespèrent, et les consommateurs n'ont plus confiance, nos espoirs portent sur :

- La Commission d'enquête de l'Assemblée Nationale sur les conditions d'abattage. L'OABA est sollicitée pour participer à ses travaux
- La préparation d'une proposition de loi relative à l'abattage par deux parlementaires vétérinaires
- La volonté affichée du ministre de l'Agriculture lors d'une réunion exceptionnelle tenue le 5 avril à laquelle l'OABA participait

Les principaux engagements du ministre portent sur :

- La généralisation des RPA (responsables protection animale) dans tous les abattoirs avec un statut de salarié protégé et lanceur d'alerte
- Le renforcement des sanctions pénales pour des infractions qui ne relèvent actuellement que de contraventions
- Le renforcement des contrôles du poste d'abattage. Le ministère reconnait que 500 recrutements seraient nécessaires pour assurer une inspection permanente comme le réclament unanimement les ONG de protection animale mais aussi les fédérations professionnelles. Mais le ministère reconnait ne pas disposer des moyens budgétaires. Le ministre a alors accueilli favorablement la proposition de l'OABA de faire visiter les abattoirs par les délégués de notre association, selon une convention à définir
- L'étude de l'installation de vidéosurveillance du poste d'abattage

Frédéric Freund

Directeur de l'OABA

Le Président Jean-Pierre Kieffer présentait l'organisation de l'OABA, avant de donner la parole au Directeur Frédéric Freund pour commenter l'activité au cours de l'année 2015 et du premier trimestre 2016.

• Notre organisation

L'OABA est une association reconnue d'utilité publique spécialisée pour la protection des animaux de ferme depuis plus d'un demi-siècle.

Le conseil d'administration est composé de douze membres dont les expériences professionnelles permettent de mieux aborder les aspects techniques et juridiques de la protection des animaux : vétérinaires, avocats, magistrat, ingénieurs agricoles, conseiller en gestion.

Le secrétariat est composé de quatre personnes placées sous l'autorité du directeur administratif, qui assurent les tâches administratives avec compétence et dévouement.

Le directeur, Frédéric Freund gère l'organisation de l'association. De formation juridique, il mène avec efficacité des actions contentieuses contre les auteurs de mauvais traitements aux animaux. Il est aidé pour les procédures par deux avocats qui siègent au conseil d'administration. Homme de terrain, il intervient pour des saisies d'animaux victimes de mauvais traitements ou d'abandon de soins et qui sont confiés à l'OABA. Il gère nos troupeaux du bonheur répartis dans plusieurs fermes partenaires qu'il visite régulièrement.

Nos délégués enquêteurs, vétérinaires, techniciens des services vétérinaires, ou directeur d'abattoir à la retraite, interviennent sur des élevages en difficulté, sur des marchés et dans des abattoirs. Mais suite à la diffusion, en 2012, d'un reportage filmé dans des abattoirs avec l'aide de l'OABA dénonçant des pratiques inacceptables, certains établissements de grands groupes ferment leurs portes à nos délégués. Avec les récentes diffusions d'images en caméra cachée, les abattoirs se montrent de plus en plus méfiants.

Un réseau de professionnels apporte son concours aux actions de sauvetage menées par l'OABA : vétérinaires praticiens, avocats, gendarmes, transporteurs et hébergeurs. Il convient de souligner les relations constructives entretenues avec certains agents des DD(CS)PP qui nous informent des cas de maltraitance et qui participent sur le terrain aux saisies des animaux.

Un réseau de bénévoles contribue à la communication de l'OABA, en particulier sur les réseaux sociaux.

Nos adhérents et donateurs permettent cette organisation et les actions de l'OABA ne sont possibles que grâce à leur soutien et leur générosité. Nous les remercions de nous donner les moyens d'agir. La mission d'intérêt publique de nos actions de sauvetage ne bénéficie d'aucune aide extérieure. L'OABA ne reçoit aucune subvention, ce qui nous permet de rester indépendant et de garder une totale liberté d'expression.

Jean-Pierre Kieffer

• Notre représentativité

L'OABA siège dans des comités consultatifs, participe à des groupes de travail, collabore à des études scientifiques et sociétales sur le bien-être animal.

❑ *Conseils en matière de santé et protection animales*

L'OABA est le seul membre, au titre de la protection animale, du Conseil national d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale placé auprès du ministère chargé de l'agriculture. Le CNOPSAV est consulté sur la politique sanitaire animale et sur les projets de textes réglementaires relatifs à la santé et à la protection des animaux. Les Conseils régionaux d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale sont placés sous l'autorité de chaque préfet de région. L'OABA est membre de quatorze CROPSAV. Leur vocation est surtout de traiter les questions de santé animale.

Un comité d'experts "Bien-être animal" composé de plusieurs organisations nationales de protection animale, dont l'OABA, de professionnels et de scientifiques a été créé en novembre 2013 au sein du CNOPSAV. Le ministère de l'Agriculture a souhaité élaborer une "Stratégie de la France pour le bien-être des animaux" pour les cinq années à venir. Plusieurs réunions ont abouti à l'élaboration d'un document dont les axes ont été finalisés le 26 juin 2015, avec la participation des organisations nationales de protection animale et des autres acteurs.

Pour mener à bien la réflexion sur cinq axes stratégiques, la DGAL a constitué des groupes de travail : un groupe par axe, plus un groupe transversal spécifique à la protection animale en abattoir. L'OABA a participé au groupe sur la maltraitance animale et à celui sur les abattoirs. Les débats étaient animés. Les réunions commencées début janvier se sont achevées le 18 février 2016 afin de remettre un plan d'actions prioritaires au ministre qui devait initialement le présenter lors du Salon de l'agriculture. Sa diffusion fut faite quelques jours avant notre assemblée générale.

Est-ce une réelle volonté politique d'inclure "le bien-être animal au cœur d'une activité durable" ou un simple effet d'annonce et d'apaisement dans un contexte où des scandales en élevages et en abattoirs sont révélés par des médias ? L'expérience des "Rencontres Animal et Société" reste dans les esprits, n'ayant abouti qu'à très peu de mesures concrètes après des semaines de réflexion en groupes de travail…

❑ *Comité de pilotage pour l'Aïd el kebir*

L'OABA est la seule association de protection animale invitée à participer à la réunion du comité de pilotage de l'Aïd el kebir, sous l'autorité des ministères de l'Agriculture, de l'Intérieur et de la Justice. Deux réunions se sont tenues en 2015, l'une le 24 avril pour faire un bilan de 2014 et l'autre le 20 juillet pour préparer la fête musulmane qui débutait le 24 septembre 2015. Le 16 mars 2016 se tenait la réunion bilan de l'Aïd el kebir 2015.

Comme tous les ans, ce sont environ 200 000 moutons et près de 6 000 bovins qui ont été égorgés sans aucun étourdissement préalable, dans les différents sites d'abattage mis à disposition : 125 abattoirs pérennes et 64 abattoirs temporaires. Nos délégués étaient très présents cette année (31 structures pérennes et temporaires ont été visitées dans 11 départements différents). Sur les sites temporaires, il est difficile de faire respecter la réglementation relative à l'hygiène et la protection animale, en particulier en ce qui concerne le matériel de contention des animaux et la formation du personnel. Comment l'Etat peut-il tolérer des fermes ou des parkings transformés en abattoirs le temps de cette fête ?

Des sites illégaux ont été dénombrés et des procédures pénales sont en cours. Mais leur nombre semble en diminution. Reconnaissons que les forces de l'ordre et les services vétérinaires ont multiplié les contrôles les jours précédant l'Aïd, conduisant à la découverte de plusieurs sites d'approvisionnement non autorisés.

❑ *Groupes de travail AFNOR (Agence française de Normalisation)*

L'OABA participe à deux groupes de travail :

Le premier, sur le bien-être des animaux, a pour but de développer une spécification technique internationale (norme ISO) qui permettra de promouvoir l'harmonisation internationale des référentiels en termes de bien-être des animaux utilisés pour la production d'aliments.

Le second concerne le développement d'une norme européenne sur les aliments halal.

Le Bureau Technique du Comité Européen de Normalisation (CEN) a approuvé lors de sa réunion d'avril 2013 la création d'un comité de projet "Aliments halal". En France, l'AFNOR a créé une commission française de normalisation pour apporter son expertise à ce projet européen. Plusieurs réunions de cette commission se sont tenues en 2015. Mais nous déplorons les revendications communautaristes de certains représentants musulmans. Des exigences et des polémiques intolérables qui ont conduit le bureau technique du CEN, en février 2016, à proposer la dissolution du Comité européen. Une dissolution décidée à la majorité des pays membres (21 votes favorables sur 30).

Les Emirats Arabes Unis ont souhaité développer une norme internationale (ISO) sur les produits halal. Mais les pays membres de l'Organisme international de normalisation n'ont pas approuvé cette demande. Force est de constater que beaucoup s'intéressent davantage à l'argent du halal qu'au halal lui-même, dans sa composante religieuse.

❑ *Formation sur les procédures de retrait d'animaux maltraités*

Sous l'impulsion du référent national "Animaux de rente" du bureau de la protection animale de la DGAL, deux journées d'échanges pratiques sur les procédures de retrait d'animaux de ferme maltraités ont été organisées à la DRAAF Bretagne, en mars 2015 et à la DRAAF Pays de Loire, en mars 2016. D'autres journées sont programmées, notamment en Auvergne et en Normandie.

Ces échanges entre les organisations de protection animale (OABA et Fondation Brigitte Bardot) permettent d'harmoniser les procédures au sein d'une même région. Les expériences sont partagées afin d'améliorer l'efficacité des interventions et sécuriser les dossiers d'un point de vue juridique.

En septembre 2015, un séminaire était organisé pour les magistrats des parquets des différentes juridictions du ressort de la Cour d'appel de Bourges. La politique pénale du parquet général a été présentée le matin aux magistrats et l'OABA est intervenue l'après-midi pour sensibiliser les procureurs aux dossiers de maltraitance animale.

• Notre communication

Depuis sa création, l'OABA a un déficit en termes de communication. Notre budget de communication et d'appel à la générosité n'est que de 5 à 6% de nos dépenses, c'est peu au regard d'autres associations. Nous privilégions les actions concrètes de terrain, avec les sauvetages d'animaux et les procédures.

❑ *Lettre de l'OABA*

La *Lettre de l'OABA*, semestrielle, est téléchargeable depuis notre site internet. Nos publications représentent moins de 2 % de nos dépenses.

❑ *Site Internet et réseaux sociaux*

Notre site Internet a été récemment remanié. On y trouve l'essentiel de la règlementation et de l'actualité sur la protection des animaux d'élevage.

Nous avons choisi une architecture simple qui permet d'accéder facilement à un maximum d'informations sur nos actions de sauvetages et procédures. Il permet d'adhérer, de renouveler la cotisation et de faire un don en ligne. La procédure est simple et sécurisée.

Une newsletter permet d'apporter des informations actualisées tous les 15 jours.

La page Facebook récapitule toutes les actualités concernant l'association (procès, sauvetages, publications, conférences et débats...). Elle est interactive puisque chacun peut y écrire des commentaires, elle compte plus de 5000 "fans". Sa gestion est assurée bénévolement par une jeune vétérinaire.

Le compte Twitter regroupe, sous la forme de courts messages, les informations essentielles de l'association ainsi que des actualités sur le monde animal. Il est géré bénévolement par notre trésorier.

❑ *Interviews*

L'OABA est sollicitée par la presse régionale (radios, télévisions et journaux) pour s'exprimer au sujet d'affaires de maltraitances et de sauvetages d'animaux. L'OABA intervient également sur des chaînes nationales, dernièrement sur BFM TV au sujet de l'abattoir du Vigan.

L'OABA est souvent citée par Luce Lapin, dans sa rubrique "Les puces" fort appréciée par les amis des animaux dans l'hebdomadaire *Charlie Hebdo* et sur le site luce-lapin-et-copains.com

RMC : Aymeric Caron et Jean-Pierre Kieffer étaient invités, avec Léopoldine Charbonneaux (CIWF France) en février 2015 à l'émission *Vos animaux* animée par Laetitia Barlerin.

BFMTV : Notre directeur a eu l'occasion de s'exprimer en février 2016 sur l'affaire de l'abattoir du Vigan.

Dans le documentaire "L'animal est une personne" diffusé le 23 novembre 2015 sur France 3, Franz-Olivier Giesbert dresse un constat alarmant du décalage entre l'élevage tel qu'il est majoritairement pratiqué en France, et l'idée que le public s'en fait. Une partie de ce reportage est consacrée aux sauvetages d'animaux par l'OABA avec des images tournées dans un de nos troupeaux du bonheur en Bourgogne, avec le président et le directeur.

❑ *Communiqués de presse*

Les communiqués de presse de l'année 2015 ont principalement concerné les conditions d'abattage des animaux. La presse professionnelle *(Les Marchés, La France Agricole)* s'en fait souvent l'écho. La diffusion de nos communiqués sur les réseaux sociaux permet de toucher un grand nombre de personnes et de journalistes qui peuvent ensuite écrire un article de fond sur les conditions d'élevage et d'abattage des animaux. *Cheval Magazine* a ainsi donné la parole à l'OABA en novembre 2015. Les journaux *L'Expansion, L'Humanité* et *l'Express* sont revenus en mars 2016 sur les règles de protection animale encadrant l'abattage des animaux.

❑ *Manifestations, conférences et débats*

Sortie du livre *"Bon appétit"* : Le directeur de l'OABA participait en février 2015, à Paris, à la présentation du livre d'Anne de Loisy qui revient sur les pratiques de certains abattoirs dénoncées dans le reportage d'*Envoyé Spécial* "La viande dans tous ses états" diffusé sur France 2, en février 2012.

Formation au bien-être animal dans un centre de formation professionnelle agricole à Mirecourt dans les Vosges. L'intervention de l'OABA s'inscrivait dans une semaine consacrée au bien-être des animaux d'élevage pour de futurs professionnels.

Conférence-débat à Marseille : L'OABA était présente, le 25 avril 2015, aux côtés d'autres associations pour un débat sur la thématique "Ethique et responsabilité face à l'exploitation animale".

Conférence à la Cité des sciences et de l'industrie : Un cycle de conférences était organisé de septembre 2015 à janvier 2016 autour du thème "Le bien-être animal, une prise de conscience ?". Le président de l'OABA est intervenu aux côtés du professeur émérite Donald M. Broom et de Raphaël Larrère de l'Inra.

Collectif "My Life is a Cage" : en septembre 2015, l'OABA a rejoint ce collectif qui souhaite sensibiliser le public au sort des animaux destinés à l'abattoir. De nombreux soutiens officiels entourent "My life is a cage" : Jane Goodall, Aymeric Caron, Matthieu Ricard, Frédéric Lenoir, Jérôme Lescure…

Colloque au Sénat : L'Ordre des vétérinaires a organisé un colloque le 24 novembre 2015 sur le thème "Le vétérinaire, garant du bien-être animal". Le président de l'OABA est intervenu sur les animaux en abattoirs. En conclusion du colloque, l'Ordre a émis un avis sur l'abattage : "Tout animal abattu doit être privé de conscience d'une manière efficace, avant la saignée et pendant toute la durée de celle-ci".

Colloque à la maison de l'UNESCO : Les 10 et 11 décembre 2015, l'OABA a participé au colloque international "Bien-être animal, de la Science au Droit", organisé par la Fondation Droit Animal Ethique et Sciences.

• Nos actions contentieuses et sauvetages

❑ *Animaux maltraités ou abandonnés*

Cela représente la quasi-totalité de notre activité juridictionnelle. Au cours de l'année 2015, l'OABA a initié 35 procédures pénales concernant des animaux délaissés ou maltraités par leur détenteur. En effet, parmi ces 35 procédures, figurent 29 dossiers où l'OABA s'est vue confier la garde d'animaux abandonnés ou maltraités. Ce sont ainsi 1 386 animaux qui ont été confiés à l'OABA en 2015 : 946 bovins, 131 ovins, 62 caprins, 245 poules et 2 équidés.

Sur les trois premiers mois de l'année 2016, ce sont six nouveaux dossiers contentieux qui ont été lancés et plus de 200 animaux, majoritairement des bovins, déjà pris en charge. Les demandes sont toutefois moins nombreuses que l'année dernière. La météo clémente de la fin 2015 explique sans doute cette situation. Les animaux sont restés dehors et ont pu profiter de l'herbe encore présente en fin d'année dans les prés.

En mars 2016, l'OABA devait prendre en charge dans une exploitation agricole du Puy-de-Dôme près de 350 animaux : 200 brebis et 150 bovins. Mais l'opération ne s'est pas faite car le détenteur a vendu ses animaux et mis en pension une partie de ceux qui n'étaient pas vendables, compte tenu de leur état.

N'oublions pas que notre association, de par son engagement à prendre en charge les animaux abandonnés, permet souvent de trouver une issue favorable à ces dossiers, avant de mettre en œuvre la lourde procédure de retrait. Des détenteurs acceptent en effet de céder leurs animaux plutôt que de prendre le risque de les voir confisqués par la justice.

Ces opérations de sauvetage ne sont possibles que grâce à nos partenaires : transporteurs et éleveurs qui accueillent nos animaux, mais aussi gendarmes et agents des DDPP.

On entend parfois la critique que l'OABA s'occupe du bien-être des animaux mais pas de celui des éleveurs. Une lettre reçue en mars dernier apporte une réponse à cette critique non fondée (voir ci-dessous).

❑ *Troupeau du Bonheur*

Avec le nombre de plus en plus important d'animaux confiés à l'OABA, l'effectif du troupeau du bonheur ne cesse de s'agrandir. Nous remercions toutes les personnes, professionnels ou particuliers, qui s'occupent si bien de ces animaux qui ont la chance de finir paisiblement leur vie au pré grâce à la générosité de nos adhérents.

L'OABA est également intervenue à plusieurs reprises pour financer le transport et l'hébergement d'animaux sauvés par des particuliers ou par de "petites" associations qui ont racheté des animaux pour les sauver de l'abattoir. Dernièrement, en Lozère, nous avons pris en charge 27 brebis qui mourraient de faim et de soif dans une bergerie. Les bénévoles d'une association locale se sont déplacés quotidiennement pour nourrir et abreuver les animaux et ont réussi à négocier leur cession. Mais impossible pour cette association de transporter et d'héberger autant d'animaux. L'OABA est donc intervenue et a pris en charge leur transfert puis leur mise en pension dans une bergerie située en Isère : quelques agneaux sont nés juste avant Pâques. Ceux-là ne risquent rien…

Ces derniers mois, l'OABA est de plus en plus sollicitée par les maires, confrontés à la divagation d'animaux d'élevage sur le territoire de leur commune. Dans une telle situation, le maire peut faire capturer les animaux afin de les conduire dans un lieu de dépôt adapté. Il s'agit le plus souvent d'un pré ou d'une grange d'un administré, éleveur, qui accepte de garder les animaux le temps de la procédure. Celle-ci s'avère assez rapide car si le propriétaire des animaux trouvés divagants ne prend pas les mesures prescrites par le maire, ce dernier peut les céder à une organisation de protection animale.

C'est dans ce contexte juridique que l'OABA est venue chercher des bovins en Côte-d'Or et dans la Loire, des chèvres dans la Creuse et des moutons en Saône-et-Loire. Une récupération qui évite l'euthanasie des animaux, autre possibilité donnée par le code rural aux maires…

En cette semaine de salon de l'agriculture sur fond de crise agricole, je tiens à vous témoigner toute ma reconnaissance pour le bien que vous faites, souvent discrètement, non seulement pour les animaux mais aussi pour les éleveurs à qui vous les confiez.

Je pense à mon frère, petit producteur laitier. La crise est arrivée chez lui dès 2014 : décès du père, des dettes, une séparation douloureuse, un état dépressif. Il pensait au suicide. Ses animaux auraient pu se retrouver à l'OABA… C'est le contraire qui s'est passé. Début 2015, par l'intermédiaire de Max Josserand, l'OABA lui a confié un troupeau de chèvres auxquelles il s'est attaché. Pour lui, c'est une reconnaissance de son travail, c'est mieux que des aides. Mon frère a retrouvé la fierté de son métier. L'OABA ne sauve pas que des animaux dans les fermes du bonheur, elle sauve aussi des hommes… C'est pour cela qu'il faut soutenir l'OABA en lui donnant les moyens d'agir.

• Abattage des animaux

❑ *Liste des abattoirs pratiquant systématiquement l'étourdissement*

L'étiquetage sur le mode d'abattage n'est toujours pas envisagé par la Commission européenne et la France ne souhaite pas prendre d'initiative, privant le consommateur de cette information. Les abattoirs qui veulent déroger à l'obligation d'étourdissement, dans le cadre des abattages rituels, doivent obtenir une autorisation par arrêté préfectoral (article R.214-70 III du code rural). Cela permet d'identifier ceux qui ne dérogent pas.

L'OABA a publié et diffusé la liste des abattoirs pratiquant systématiquement l'étourdissement des ruminants avant leur saignée. Une mise à jour a été effectuée en janvier 2016, à la suite d'un travail fastidieux pour accéder à tous les arrêtés préfectoraux. Cette liste recense 132 (sur 263) abattoirs de ruminants sur un critère objectif : l'absence d'arrêté préfectoral permettant de déroger à l'obligation d'étourdissement.

Mais ce n'est pas parce qu'un abattoir figure dans cette liste que les opérations d'abattage y sont toujours correctement conduites (le cas d'un abattoir du Gard en est un exemple). Cette liste n'est nullement un "guide des bons abattoirs".

❑ *"Halal sans étourdissement" et "certification Bio" sont-ils compatibles ?*

En janvier 2013, l'OABA a déposé un recours devant le Conseil d'Etat contre le ministère de l'Agriculture et l'INAO. L'OABA reprochait à l'autorité compétente son absence de réaction devant la commercialisation par la société Bionoor de steaks hachés halal, provenant de bovins égorgés sans étourdissement et bénéficiant du label "Agriculture biologique".

Le règlement européen sur le bio qui prône des *"normes élevées en matière de bien-être animal"* nous semble incompatible avec un abattage réalisé sans étourdissement. Le ministère de l'Agriculture, dans une note adressée au Conseil d'Etat, en mars 2014, n'a pas soutenu notre argumentaire. Quant à l'INAO, il a estimé qu'il n'était pas compétent sur cette question.

Dans un arrêt rendu le 20 octobre 2014, le Conseil d'Etat a considéré que ni le ministère, ni l'INAO n'avaient le pouvoir d'intervenir pour mettre fin à cette certification biologique considérée comme abusive par l'OABA. C'était l'organisme certificateur Ecocert qui devait répondre à notre critique car investi de prérogatives de puissance publique. Notre recours n'était pas rejeté, mais devait être porté devant le tribunal administratif.

Le 7 janvier 2016, se tenait l'audience du tribunal administratif de Montreuil. Les arguments de l'OABA présentés par Maître Alain Monod n'ont pas convaincu le tribunal administratif, malgré un mémoire fort bien étayé. Dans son jugement rendu le 21 janvier 2016, la juridiction administrative précise que l'incompatibilité invoquée par l'OABA ne ressort pas de la règlementation européenne sur la production biologique puisque les textes n'encadrent nullement les conditions d'abattage des animaux. Ainsi, égorger un bovin sans l'étourdir et attendre de longues minutes qu'il perde conscience relèverait donc des *"normes élevées de bien-être animal"* exigées par le règlement européen sur les produits issus de l'agriculture biologique ?

L'OABA ne saurait se satisfaire d'une telle conclusion. Une requête a été déposée devant la Cour administrative d'appel de Versailles.

❑ *Scandales dans des abattoirs*

On se souvient de l'émission "La Viande dans tous ses états", diffusée en février 2012 par le magazine *Envoyé Spécial* sur France 2. Une journaliste, équipée d'une caméra cachée, avait accompagné le directeur de l'OABA dans trois abattoirs et avait assisté à des scènes inacceptables, tant sur le plan de la protection animale que sur celui de l'hygiène alimentaire.

La filière viande avait peu apprécié notre façon de procéder, vécue comme une véritable "trahison". Mais si l'OABA avait choisi de faire entrer une journaliste dans les abattoirs, c'était justement pour montrer au public ce qu'il s'y passait. Cette médiatisation était devenue indispensable car l'OABA dénonçait depuis plusieurs années les nombreuses irrégularités en abattoirs, sans obtenir les réactions officielles nécessaires.

Cette méthode est aujourd'hui employée par une autre association, L214, qui a défrayé la chronique fin 2015 et début 2016 avec la diffusion de vidéos réalisées en caméra cachée dans plusieurs établissements d'abattage. Ces images ne font que dénoncer ce que l'OABA constate depuis maintenant trop d'années : des violations graves et répétées des textes nationaux et européens assurant la "protection animale" en abattoirs et l'insuffisance des contrôles des services vétérinaires d'inspection, trop peu présents aux postes d'abattage.

L'OABA a coordonné une réaction des principales organisations nationales de protection animale. Une lettre ouverte a été adressée au Premier ministre. Malheureusement, le courrier de son Cabinet ne répond pas aux demandes et témoigne même d'une méconnaissance de la règlementation européenne applicable en abattoir…

Nous attendons désormais des mesures fortes. Une présence régulière des vétérinaires inspecteurs aux postes d'abattage est nécessaire. Une surveillance par des caméras est parfaitement envisageable. Et il est indispensable de renforcer la formation de tous les opérateurs d'abattoirs. Le certificat de compétence, désormais obligatoire pour toute personne travaillant en abattoir, doit être délivré après une formation théorique et pratique. Or, le volet pratique fait défaut actuellement… Toutefois, certains abattoirs ont mis en place ces formations pratiques. La presse parle d'abattoirs écoles, par analogie avec les autos écoles où l'on retrouve bien les deux volets – théorique et pratique – de la formation dispensée. Mais il ne s'agit pour l'heure que d'initiatives isolées. Le ministère de l'Agriculture doit généraliser et encadrer ces formations pratiques.

Quant aux manquements constatés, ils doivent faire l'objet de sanctions appropriées, ce qui n'est pas le cas comme le dénonce les derniers rapports de l'OAV de la Commission européenne.

❑ *Commission d'enquête parlementaire*

Les récentes images diffusées sur Internet et reprises par les grandes chaînes d'informations ont eu un impact considérable sur nos concitoyens. Désormais, tout le monde sait ce qu'il se passe derrière les portes des abattoirs. On tue les animaux, certes. Mais dans certains abattoirs, on ne se contente pas de les tuer, on les massacre ! Combien d'abattoirs sont-ils concernés ? A priori beaucoup trop. Le ministre de l'Agriculture nous explique qu'il ne faut pas généraliser mais reconnaît tout de même à l'Assemblée Nationale que "104 des 263 abattoirs recensés en France ont reçu des avertissements, 60 des mises en demeure et 2 des suspensions d'agrément". Soit un taux de conformité de…37 % seulement !

Plusieurs sénateurs, emmenés par Madame Goy-Chavent, sénatrice de l'Ain, avaient déposé une proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur les conditions d'abattage des animaux de boucherie dans les abattoirs français. Une initiative soutenue par plusieurs pétitions totalisant plus de 125 000 signatures en quelques jours ainsi que par un collectif regroupant 90 personnalités du monde du spectacle, de la culture, des affaires et de la recherche ainsi que des élus. L'OABA et l'Alliance Anticorrida ont rendu public ce manifeste des 90 personnalités en le publiant dans les éditions régionales du Midi Libre.

L'émotion politique s'est également manifestée à l'Assemblée nationale où une proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête a également été déposée. Contrairement à celle du Sénat, elle sera suivie d'effet puisque la Commission des lois, le 15 mars 2016, a voté cette proposition.

Nous aurons donc dans quelques mois, un état des lieux des pratiques en abattoirs, ce qui permettra de proposer les moyens matériels et juridiques d'améliorer les conditions d'abattages. Nul doute que la proposition de loi du député Jacques Lamblin (Meurthe-et-Moselle) et de la députée Geneviève Gaillard (Deux-Sèvres) sur l'abattage des animaux, actuellement en préparation et pour laquelle l'OABA a été auditionnée en août 2015, sera accueillie avec grand intérêt par le Gouvernement…

Jean-Pierre Kieffer et Frédéric Freund lors de l'audition de l'OABA à l'Assemblée Nationale par la Commission d'enquête le 27 avril

❑ *Des initiatives professionnelles*

L'OABA a été contactée depuis plusieurs mois par différents groupes agroalimentaires qui souhaitent améliorer les conditions d'élevage et d'abattage des animaux. Un cahier des charges exigeant en termes de bien-être animal est en préparation, ainsi qu'un outil de mesures des bonnes pratiques en abattoir.

Un étiquetage informatif est également en préparation par la Confédération française des bouchers et charcutiers traiteurs. L'OABA participe aux travaux qui devraient aboutir à une charte éthique garantissant des conditions d'élevage et d'abattage "éthiques".

Les professionnels ont compris que les consommateurs se détournaient peu à peu de la viande, écœurés et révoltés par tous ces scandales à répétition. Il y a dans ces diverses réactions un évident intérêt économique pour regagner la confiance des consommateurs. Pour autant, les personnes que nous rencontrons apparaissent sincères et motivées.

• Tauromachie

❑ *Taureau à la corde à Eyragues*

L'Alliance Anticorrida, l'OABA et la SPA du Pays d'Arles ont obtenu l'application de l'interdiction du "taureau à la corde" ou "Encierro à l'Eyraguaise". Ce jeu stupide consiste à tirer violemment sur une corde qui enserre les cornes d'un taureau lâché dans les rues. La ville d'Eyragues se mettait hors-la-loi en organisant ce spectacle pourtant interdit par un arrêté préfectoral de 1966 et qui se déroulait malgré les rappels à l'ordre des autorités.

Les trois associations de protection animale, après une ordonnance rendue en janvier 2015 par le TGI de Tarascon interdisant cette manifestation, obtenaient confirmation de l'interdiction par la Cour d'appel d'Aix en Provence en juin 2015 et la condamnation des organisateurs (comité des fêtes d'Eyragues et le club taurin local) à verser 5 400 euros aux trois associations. Les organisateurs ont formé un pourvoi en Cassation. Le combat judiciaire continue… mais le jeu cruel est stoppé.

❑ *Exposition tauromachique à Nîmes*

Vingt-deux établissements scolaires, dont des écoles maternelles, ont été conviés par la municipalité nîmoise à l'exposition "Tauromachies universelles" qui a eu lieu, du 6 au 17 janvier 2016, au Carré d'Art, musée d'art contemporain et bibliothèque municipale de la ville de Nîmes. Les enfants ont pu voir des scènes d'une violence rare, constatées par huissier : toreros et taureaux ensanglantés, mises à mort en gros plan, homme soulevé par un taureau et encorné… Des clichés en gros plan, visibles par tous, sans le moindre filtre ou message d'avertissement destiné à un jeune public.

L'infraction étant manifestement constituée, l'Alliance Anticorrida et l'OABA ont porté plainte par voie d'avocat, le 8 février 2016, contre la ville de Nîmes, sur le fondement des dispositions de l'article 227-24 du Code pénal qui sanctionnent lourdement toute diffusion d'un message à caractère violent susceptible d'être perçu par des mineurs.

• Gavage des palmipèdes

❑ *Proposition de loi*

Le foie gras est omniprésent dans les médias ces derniers mois, avec la proposition de loi visant à interdire le gavage, présentée par la Députée EELV Laurence Abeille. Dans l'exposé des motifs, il est rappelé qu'il est possible de produire du foie gras sans recourir au gavage des palmipèdes, et qu'il existe des alternatives végétales, sans souffrance animale.

❑ *Pétition de l'OABA*

L'OABA a lancé une pétition début mars 2016 qui a recueilli plus de 30 000 signatures en 10 jours "Top chef : stop au foie gras !"

L'objectif est d'attirer l'attention et de sensibiliser les chefs, les candidats et la production de l'émission "Top Chef" diffusée par M6 sur la problématique du foie gras. L'excellence culinaire ne doit pas passer par la maltraitance des animaux et en faire la promotion à la télévision.

Il s'agit ici de prendre en considération la souffrance, chaque année, de 37 millions de canards et 700 000 oies, êtres vivants doués de sensibilité et d'émotions. Des pratiques inacceptables de gavage condamnées par les organisations de protection animale, des scientifiques, des politiques, des chefs cuisiniers, mais aussi par une majorité de citoyens.

Le rapport d'activité était adopté à l'unanimité

Rapport financier

Laurent Bodin
Trésorier de l'OABA

Les encaissements de l'exercice 2015 s'élèvent à 782 057 € contre 1 224 233 € en 2014, soit une baisse des encaissements de 442 176 €. Pour mémoire, l'année précédente, la hausse des encaissements était de 562 716 €.

Les décaissements de l'exercice 2015 s'élèvent à 1 208 886 € contre 860 130 € en 2014, soit une hausse des décaissements de 348 756 €. Pour mémoire, l'année précédente, la hausse des décaissements était de 100 864 €.

La trésorerie de l'OABA, en raison de l'excédent des décaissements sur les encaissements, se trouve diminuée de 426 828 € et passe ainsi de 2 422 797 € au 31 décembre 2014 à 1 995 968 € au 31 décembre 2015. Pour mémoire, l'année précédente, la trésorerie se trouvait augmentée de 364 103 €.

La diminution des encaissements cette année, par rapport à l'année précédente, est à rapprocher de l'augmentation en 2014 par rapport à 2013. Cette variation est essentiellement liée à un encaissement moins important des produits exceptionnels (legs et assurances-vie) : 417 k€ en 2015 contre 805 k€ en 2014.

L'augmentation des décaissements cette année, par rapport à l'année précédente, est liée à la forte hausse des frais de pensions des animaux issus de sauvetages, qui passent de 298 k€ en 2014 à 543 k€ en 2015 soit un accroissement de 245 k€ (82 %).

Les produits d'exploitation (cotisations, dons, dommages et intérêts) sont en hausse de 42 % cette année par rapport à l'année précédente.

Les charges d'exploitation sont en nette augmentation de 48 % cette année par rapport à l'année précédente. Le poste des frais de sauvetages et de procédures, avec plus de 750 k€, représente 62 % des dépenses, contre 54 % en 2014. Le poste des salaires est en légère diminution de 11 k€ et représente cette année 18 % contre 23 % l'année précédente. De plus, une part importante de ces frais de salaires est imputable aux sauvetages et au suivi du troupeau du bonheur.

Notre résultat financier (produits de placement) est stable avec près de 50 k€ contre 45 k€ l'année précédente. L'essentiel de notre trésorerie est investi sur deux types de placements :

- deux livrets bancaires (516 k€) qui servent à régler les dépenses de l'année (salaires, procédures judiciaires, nourriture et gardiennage des animaux sauvés…).
- quatre contrats de capitalisation (1 458 k€) souscrits auprès de trois compagnies d'assurances. Ils sont investis à hauteur de près de 90 % en actifs en euros qui garantissent le capital net investi. Le solde est investi en parts de SICAV (3 %) et d'immobiliers de bureaux et commerces (7 %).

Notre résultat final est déficitaire cette année de près de 234 k€ alors qu'il était excédentaire de 355 k€ en 2014. Cela est lié à la très forte hausse des frais de procédures (35 affaires en cours) et aux frais exceptionnels de sauvetages (plus de 1 300 animaux confiés à l'OABA au cours de l'année 2015). Le retard du règlement des successions en cours a entrainé une baisse des produits exceptionnels : 417 k€ en 2015 contre 805 k€ en 2014.

Seule la générosité de nos donateurs et les dispositions testamentaires prises en faveur de l'OABA permettent de financer nos actions. Les legs et les assurances-vie ont un rôle extrêmement important pour nous permettre de poursuivre notre activité. L'OABA ne bénéficie d'aucune subvention.

Nous remercions Monsieur Patrick Cavanna, expert-comptable et Monsieur Nicolas Mazuranok, commissaire aux comptes qui nous a adressé son rapport certifiant les comptes de l'OABA, clos le 31 décembre 2015.

Nous remercions également l'ensemble de notre personnel et plus particulièrement Madame Yvonne N'Gah en charge de notre service comptabilité, pour leur collaboration précieuse et leur dévouement.

Le rapport financier était adopté à l'unanimité.

La situation de trésorerie se décompose comme suit :

- Espèces en caisse	121 €
- Disponible en banque	15 142 €
- Livret bleu	79 979 €
- Livret partenaire	436 148 €
- Contrats de capitalisation	1 453 081 €
- Valeurs mobilières	11 497 €
Soit un total de	**1 995 968 €**

Les comptes de résultat se présentent ainsi :

Résultat d'exploitation		**- 698 178 €**
• Produits d'exploitation		512 618 €
- Cotisations	216 482 €	
- Dons	278 761 €	
- Dommages et intérêts	4 825 €	
- Divers	12 550 €	
• Charges d'exploitation		-1 210 796 €
- Bureau, énergie	9 034 €	
- Copropriété	4 980 €	
- Entretien, réparation	11 915 €	
- Assurances, documentation	6 076 €	
- Honoraires juridiques	71 689 €	
- Publications	23 827 €	
- Déplacements	44 359 €	
- Poste, téléphone, banque	17 409 €	
- Pensions animaux	543 218 €	
- Transports d'animaux	63 368 €	
- Frais vétérinaires	72 261 €	
- Taxes	8 134 €	
- Salaires	215 809 €	
- Charges sociales	108 596 €	
- Autres charges	1 022 €	
- Amortissements	9 101 €	
Résultat financier		**49 988 €**
- Autres charges	49 997 €	
- Amortissements	- 9 €	
Résultat exceptionnel		**417 2688 €**
- Legs	383 315 €	
- Assurances-vie	35 255 €	
- Autres produits	916 €	
- Charges exceptionnelles	- 2 218 €	
Impôts sur les sociétés		**- 2 884 €**

Résultat

Soit une perte de **233 805 €**

Bilan

Actif :

• Actif immobilisé		**52 401 €**
- Constructions	50 069 €	
- Mobilier, informatique	2 333 €	
• Actif circulant		**2 366 716 €**
- Valeurs de placement	1 464 578 €	
- Disponibilités	531 391 €	
- Créances	367 572 €	
- Charges constatées d'avance	3 175 €	
Soit un actif de		**2 419 117 €**

Passif :

• Fonds propres		**2 111 909 €**
- Fonds associatifs	2 106 951 €	
- Ecarts de réévaluation	238 764 €	
- Perte d'exercice	233 805 €	
• Dettes		**307 208 €**
- Dettes fournisseurs	64 256 €	
- Dettes sociales et fiscales	65 753 €	
- Autres dettes	53 712 €	
- Produits constatés d'avance	123 486 €	
Soit un passif de		**2 419 117 €**

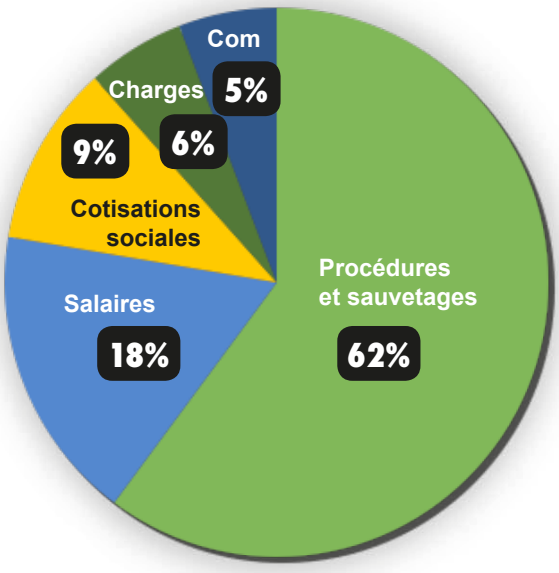

Rapport du Commissaire aux comptes

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015 sur :

- Le contrôle des comptes annuels de l'association établis en euros et conformément aux principes comptables généralement admis en France
- La justification des appréciations
- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

❑ Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicable en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

❑ Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code du commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus portent notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble.
- Les appréciations ainsi portées sur ces éléments s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de l'opinion sans réserve exprimée dans la première partie de ce rapport.

❑ Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession applicable en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Noisy le Grand, 4 mars 2016

Nicolas MAZURANOK
Membre de la Compagnie Régionale
des Commissaires aux comptes de Paris

Intervention du représentant du ministre de l'agriculture

Docteur Jérôme Languille

Chef du Bureau de la protection animale
Direction générale de l'alimentation

Votre assemblée est aujourd'hui placée sous le signe de la célébration du 40ème anniversaire de la loi de 1976, déterminante pour les droits de l'animal dans notre pays. Elle a reconnu le caractère sensible de l'animal et en conséquence la responsabilité faite à leurs propriétaires de les placer dans des conditions propres à assurer leurs impératifs biologiques.

A l'occasion de ce 40ème anniversaire, j'ai évidemment accepté votre invitation, même si je sais, et vous l'avez évoqué dans votre rapport moral, que la question du respect de cet article L.214-1 après 40 ans demeure d'actualité.

Vous avez dénoncé la recrudescence des cas de cheptels laissés sans soins. Vous avez évoqué la récente diffusion d'images inacceptables sur les conditions d'abattage des animaux dans trois abattoirs français, qui ont provoqué la colère des associations de protection animale, qui se sont unies pour exprimer leur indignation auprès des plus hautes autorités de l'Etat. La première chose dont je veux vous assurer c'est que cette colère a été entendue.

Les enquêtes judiciaires étant en cours avec le concours de la Brigade d'enquête vétérinaire, je n'évoquerai pas les dossiers individuels de ces établissements. Il n'est donc certainement pas question aujourd'hui de nier ou de relativiser la cruauté des actes, il est aujourd'hui question de notre urgence à agir, à mobiliser l'ensemble des acteurs en faveur du bien-être animal.

Monsieur le Président, vous avez indiqué que le "choc des images" faisait plus réagir que le dialogue et la concertation. Certes, la violence et l'horreur ont, en tout domaine, un succès médiatique sans commune mesure avec les travaux de fond. C'est pourtant le choix de la concertation que le ministère de l'agriculture a fait, le choix du travail en construction avec l'ensemble des parties prenantes dans un objectif clair, celui de faire du bien-être animal un facteur de durabilité de l'agriculture et donc une responsabilité de chacun.

J'interviens devant vous au lendemain de l'annonce mardi dernier, 5 avril, par le Ministre chargé de l'agriculture, du lancement du plan national d'actions prioritaires en faveur du bien-être animal. Ce plan de 20 actions constitue la déclinaison de la stratégie nationale arrêtée pour la période 2016-2020.

Ceux qui ont œuvré à ce travail, comme vous pour l'OABA, savent qu'il a débuté depuis plus d'un an et demi, avec en début d'année 2016, un cycle intensif de réunions pour dégager des priorités d'action. Cette réflexion a été conduite sous l'égide du Comité bien-être animal du CNOPSAV, instance de gouvernance instaurée suite aux États généraux du sanitaire en 2011. L'objectif qui prévalait à sa création était bien de permettre le dialogue entre professionnels, associations de protection animale et scientifiques.

Les travaux ont abouti à une stratégie comportant les cinq axes que sont l'innovation, la responsabilisation des acteurs, l'évolution des pratiques, la lutte contre la maltraitance animale et la communication auprès du citoyen.

Avant d'aborder les deux priorités d'action issues de cette stratégie qui concernent de façon la plus évidente l'OABA, je tiens à renouveler nos remerciements à tous les acteurs de cette réflexion et évidemment au Président et au Directeur de l'OABA, pour leur participation constructive à l'élaboration de cette stratégie bien-être animal et de son plan d'action.

Comme je vous l'indiquais, parmi les 20 actions présentées par le Ministre, deux thèmes concernent particulièrement l'OABA.

Le premier thème est évidemment l'exigence de protection des animaux à l'abattoir. Vous avez évoqué des failles des contrôles du poste d'abattage. S'agissant des contrôles de nos services, la première action engagée a consisté en une réaffirmation sans ambiguïté de la priorité d'inspection que doit constituer pour nos agents la protection de l'animal au moment de sa mise à mort.

Des inspections régulières et inopinées du poste d'abattage sont réalisées dans les établissements et une inspection thématique annuelle sur le sujet de la protection animale est menée. Toutefois, ce dispositif ne permet pas de garantir l'absence totale de maltraitance animale, dont la responsabilité incombe, je le rappelle, aux opérateurs.

Aussi, afin de disposer d'un état des lieux exhaustif de la situation et d'identifier les défaillances du système, des instructions ont d'ores et déjà été données par le Ministre aux préfets pour exiger sous un mois un audit complet de l'ensemble des abattoirs de boucherie sur ce sujet de la protection animale. Au-delà de ces audits, le travail d'optimisation de l'inspection passera également par la généralisation de formations obligatoires, par la supervision des équipes et les échanges de pratiques.

Une autre action concerne, comme vous l'avez indiqué, le statut si particulier du responsable protection animale (RPA). Le Ministre a tenu à généraliser la désignation d'un RPA ou référent PA dans tous les abattoirs, quelle que soit leur taille. Il a surtout tenu à leur garantir un statut assurant une protection équivalente à celle de lanceur d'alerte. Si le dispositif juridique reste à finaliser, l'objectif sera bien atteint dans les prochains mois.

La modernisation des structures, notamment des équipements d'étourdissement, ou la conduite d'un travail approfondi sur la transportabilité des animaux sont également au programme de travail stratégique.

Vous l'avez souligné, Monsieur le Président, le Ministre a tenu à créer un délit pour les mauvais traitements commis dans les abattoirs. Au-delà du caractère dissuasif de la sanction encourue, l'objectif est bien de pouvoir éviter le classement sans suite de certains relevés d'infractions et même d'engager la responsabilité pénale au-delà des simples opérateurs. Concrètement, la mesure législative devrait se traduire par une modification de l'article L.215-11 du Code rural, article dont au passage, je tiens à rappeler qu'il avait été modifié sur proposition de l'OABA par l'ordonnance relative au commerce et à la protection des animaux de compagnie d'octobre 2015.

S'agissant de l'inspection du poste de mise à mort, je ne peux que vous confirmer que le Ministre n'a effectivement pas jugé réaliste le recrutement de 500 agents dédiés à cette unique mission.

Pour l'avoir récemment évoqué avec vous, Monsieur le Président, vous connaissez la diversité des process d'étourdissement et de mise à mort dans nos établissements et donc la diversité de risques pour les animaux. L'objectif n'est donc pas de solliciter des agents si les opérations sont maîtrisées mais au contraire de mobiliser toutes les forces là où les risques sont les plus élevés.

A cette fin, le Ministre a effectivement engagé les professionnels à rechercher un consensus entre toutes les parties afin de permettre aux associations de protection animale de participer à l'évaluation des établissements d'abattage. Cela va sans dire, dans cette perspective, que l'OABA a bien entendu une légitimité toute particulière à être acteur de ces visites d'établissements et le ministère ne doute pas de sa volonté à assumer pleinement cette mission.

L'autre thème est l'accompagnement des éleveurs en grandes difficultés et de la prévention des défauts de soins sur leurs cheptels. Le groupe de travail qui s'est penché sur ce thème et auquel a participé votre Directeur a de façon unanime identifié comme élément clé, la détection précoce des éleveurs en grandes difficultés. Car comme vous l'avez dit, la souffrance animale est souvent liée en élevage à la détresse financière ou psychique des détenteurs. Il a donc été décidé de favoriser la synergie d'action entre acteurs de l'administration, y compris des services sociaux, des associations de protection animale et des professionnels par la mise en place de cellules opérationnelles de prévention départementale.

Une réflexion devra être conduite sur l'optimisation des procédures de retrait des animaux pour faciliter le travail des intervenants au premier rang desquels les organisations de protection animale, qui seules peuvent se voir confier les animaux en vertu de la loi. Monsieur le Président, vous avez cité près de 1400 animaux confiés à l'OABA en 2015. Nous connaissons bien les liens de coopération tissés entre l'OABA et les DDecPP, liens qui contribuent de façon évidente à faciliter le sauvetage des animaux. Alors pour ce réseau de confiance instauré entre acteurs de terrain, et de façon plus globale, pour l'ensemble de vos interventions en faveur des animaux privés de soins ou victimes d'actes de cruauté, nous tenions évidemment à vous remercier une fois de plus.

Alors en effet, vous avez décrit les situations dramatiques et la colère qui s'insinue. Mais, permettez-moi, Monsieur le Président, de retenir également l'espoir évoqué. L'espoir, passe sans nul doute par la mobilisation des acteurs (de l'ensemble des acteurs !) à voir se concrétiser les actions retenues au niveau national et à faire de ce plan d'action un succès. Nous savons que pour cet espoir, nous devons être à sa hauteur, collectivement. Et si je suis venu ici dans une période tourmentée pour la cause animale, c'est parce que nous voulons croire que nous pourrons compter sur le soutien de l'OABA.

Pour conclure, je voudrais vous assurer, Monsieur le Président, de notre engagement et de notre conviction à œuvrer dans la direction donnée il y donc 40 ans par la loi de protection de la nature, celle de la prise en compte de l'animal dans sa dimension d'être sensible.

Conseil d'administration

Président
Docteur Jean-Pierre KIEFFER
Vétérinaire

Vice-Président
Maître Alain MONOD
Avocat au Conseil d'Etat
et à la Cour de Cassation

Secrétaire générale
Danièle HEUSE
Psychologue

Trésorier
Laurent BODIN
Conseiller en gestion de patrimoine

Secrétaire générale adjointe
Bénédicte ITURRIA - LADUREE
Vétérinaire

Trésorier adjoint
Pierre GANTIER
Ingénieur des travaux agricoles,
Président d'honneur du Syndicat des
techniciens du ministère de l'Agriculture

Administrateur
Docteur Gilles QUINET
Contrôleur général honoraire des services
vétérinaires du ministère de l'Agriculture

Administrateur
Maître Eva SOUPLET
Avocate au Barreau de Paris

Administrateur
Docteur Nathalie MELIK
Vétérinaire inspecteur

Administrateur
Jean-Marie CARONNA
Magistrat

Administrateur
Jean-Marie CHUPIN
Chef de projet bien-être animal
Retraité de l'Institut de l'Elevage

Administrateur
Docteur Audrey GROENSTEEN
Vétérinaire

Couv-v1.indd 3 29/05/2016 21:10

Tous droits de reproduction interdits
Sauf autorisation spéciale

Reportage photographique : ALLO PHOTO
Directeur de la publication : Jean-Pierre KIEFFER
P.A.O. : Jacques LEMARQUIS - Imp. nord'imprim

Dépôt légal 2e trimestre 2016
ISSN : 1958-3621

Couv-v1.indd 4 29/05/2016 21:10